

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13/05/2022
RUE GREFFIER
45100 ORLEANS
N° IMMATRICULATION : AA0723148

L'an deux mille vingt-deux,
Le treize mai à 17h30,

Les copropriétaires de la Résidence **LES ROSERAIES** se sont réunis en assemblée générale, sur convocation adressée par le Syndic AGENCE BIMBENET, par lettre recommandée avec accusé de réception, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant

RESOLUTION 1 : Nomination du Président de séance

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 2 : Nomination du ou des scrutateur(s)

Majorité : Titre

RESOLUTION 2.1 : Élection de MME CRIOU BRIGITTE

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 2.2 : Élection de MLLE LOISEAU LILIANE

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 3 : Nomination du Secrétaire de séance

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 4 : Compte rendu du Conseil Syndical et approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 en leur forme, teneur, imputation et répartition

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 5 : Désignation du syndic

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 5.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 6 : Approbation du budget prévisionnel du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour un montant de 470000,00 Euros TTC

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 7 : Approbation du budget prévisionnel du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour un montant de 470000,00 Euros TTC

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 8 : Fonds travaux - révision du taux

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 9 : Désignation du Conseil Syndical VPC

Majorité : Titre

RESOLUTION 9.1 : Candidature de Mme Monique BENSALMA

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 9.2 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 9.3 : Candidature de Mme Annie BRETONNET

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001



RESOLUTION 9.4 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 9.5 : Candidature de M Jean-Louis DAMBROSIO Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 9.6 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 9.7 : Candidature de M Philippe FOUCARD Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 9.8 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 9.9 : Candidature de Mme Liliane LOISEAU Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 9.10 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 10 : Saisie immobilière en vue de la vente d'un lot Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 10.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 11 : Modification du règlement de copropriété - Création d'un lot (pour la vente de la loge) Majorité : Article26 – Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 11.1 : Deuxième vote à la majorité absolue (article25) Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 12 : Modification du règlement de copropriété - Pour la vente d'un lot (ancienne loge) Majorité : Article26 – Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 12.1 : Deuxième vote à la majorité absolue (article25) Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 13 : Création d'un fonds de prévoyance pour travaux futurs Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 13.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 14 : Clôture de la résidence : portails, portillons, contrôle d'accès et interphone Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 15 : Utilisation du fonds travaux : clôture de la résidence Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 16 : Délégation de pouvoir Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 17 : Travaux de plantations sur les espaces verts Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 18 : Utilisation du fonds travaux : financement des travaux divers de plantations et création de massifs Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 18.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 19 : Délégation de pouvoir Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗

RESOLUTION 19.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 20 : Travaux de création du potager partagé dans le triangle face au bâtiment H (1,3,5 allée des Sycomores) Majorité : Titre	
RESOLUTION 20.1 : Décision de principe sur la réalisation des travaux de création d'un potager partagé Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 20.2 : Création d'un potager partagé : choix de l'entreprise GRESSER Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 20.3 : Création d'un potager partagé : choix de l'entreprise JEVOR Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 21 : Utilisation du fonds travaux : travaux de création d'un potager partagé Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 22 : Travaux de réfection de certains trottoirs de la résidence Majorité : Titre	
RESOLUTION 22.1 : Décision de principe sur la réalisation des travaux de réfection des certains trottoirs en enrobé Majorité : Majorité simple– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 22.2 : Réfection de l'enrobé de certains trottoirs de la résidence : choix de l'entreprise COLAS Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 22.3 : Réfection de l'enrobé de certains trottoirs de la résidence : choix de l'entreprise EUROVIA Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 23 : Utilisation du fonds travaux : Travaux de réfection de certains trottoirs de la résidence Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 23.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 24 : Création d'un terrain de football sur l'espace côté RN20 à usage exclusif des résidents Majorité : Titre	
RESOLUTION 24.1 : Décision de principe sur les travaux de création d'un terrain de football sur l'espace vert le long de la RN20 Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 24.2 : Création d'un terrain de football sur l'espace côté RN20 à usage exclusif des résidents : Choix de l'entreprise BERONIE Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 24.3 : Création d'un terrain de football sur l'espace côté RN20 à usage exclusif des résidents : Choix de l'entreprise BATICONSULT Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 25 : Utilisation du fonds travaux : Création d'un terrain de football sur l'espace côté RN20 à usage exclusif des résidents Majorité : Article25– Base de répartition : Base de repartition 001	✗
RESOLUTION 26 : Participation à distance aux assemblées générales (ELAN) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 001	✓
RESOLUTION 27 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment A (1,3,5,7 allée des Roseraies) Majorité : Titre	

<p>RESOLUTION 27.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment A (1,3,5,7 allée des Roseraies) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de répartition 101</p>	✓
<p>RESOLUTION 27.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment A (1,3,5,7 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE Majorité : Article24– Base de répartition : Base de répartition 101</p>	✓
<p>RESOLUTION 27.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment A (1,3,5,7 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise GALLIER Majorité : Article24– Base de répartition : Base de répartition 101</p>	✓
<p>RESOLUTION 28 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment B (1,3,5 allée des Merisiers) Majorité : Titre</p>	
<p>RESOLUTION 28.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment B (1,3,5 allée des Merisiers) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de répartition 102</p>	✓
<p>RESOLUTION 28.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment B (1,3,5 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise EDM CENTRE Majorité : Article24– Base de répartition : Base de répartition 102</p>	✓
<p>RESOLUTION 28.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment B (1,3,5 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise GALLIER Majorité : Article24– Base de répartition : Base de répartition 102</p>	✓
<p>RESOLUTION 29 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment C (2 allée des Roseraies) Majorité : Titre</p>	
<p>RESOLUTION 29.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment C (2 allée des Roseraies) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de répartition 103</p>	✗
<p>RESOLUTION 29.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment C (2 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE Majorité : Article24– Base de répartition : Base de répartition 103</p>	✗
<p>RESOLUTION 29.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment C (2 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise GALLIER Majorité : Article24– Base de répartition : Base de répartition 103</p>	✗
<p>RESOLUTION 30 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment D (1,3 allée des Saules) Majorité : Titre</p>	
<p>RESOLUTION 30.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment D (1,3 allée des Saules) Majorité : Article24– Base de répartition : Base de répartition 104</p>	✓
<p>RESOLUTION 30.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment D (1,3 allée des Saules) : choix de l'entreprise EDM CENTRE Majorité : Article24– Base de répartition : Base de répartition 104</p>	✓

RESOLUTION 30.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment D (1,3 allée des Saules) : choix de l'entreprise GALLIER

Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 104



RESOLUTION 31 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment E (6,8,10 allée des Roseaies)

Majorité : Titre

RESOLUTION 31.1 : Décision de principe sur le Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment E (6,8,10 allée des Roseaies)

Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 105



RESOLUTION 31.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment E (6,8,10 allée des Roseaies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE

Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 105



RESOLUTION 31.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment E (6,8,10 allée des Roseaies) : choix de l'entreprise GALLIER

Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 105



RESOLUTION 32 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment F (2,4,6,8 allée des Merisiers)

Majorité : Titre

RESOLUTION 32.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment F (2,4,6,8 allée des Merisiers)

Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 106



RESOLUTION 32.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment F (2,4,6,8 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise EDM CENTRE

Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 106



RESOLUTION 32.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment F (2,4,6,8 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise GALLIER

Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 106



RESOLUTION 33 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment G (10,12,14,16 allée des Merisiers)

Majorité : Titre

RESOLUTION 33.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment G (10,12,14,16 allée des Merisiers)

Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 107



RESOLUTION 33.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment G (10,12,14,16 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise EDM CENTRE

Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 107



RESOLUTION 33.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment G (10,12,14,16 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise GALLIER

Majorité : Article24– Base de répartition : Base de repartition 107



RESOLUTION 34 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment H (1,3,5 allée des Sycomores)

Majorité : Titre

- RESOLUTION 34.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment H (1,3,5 allée des Sycomores)** ✓
- Majorité : ~~Article24~~ Base de répartition : *Base de repartition 108*
- RESOLUTION 34.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment H (1,3,5 allée des Sycomores) : choix de l'entreprise EDM CENTRE** ✓
- Majorité : ~~Article24~~ Base de répartition : *Base de repartition 108*
- RESOLUTION 34.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment H (1,3,5 allée des Sycomores) : choix de l'entreprise GALLIER** ✓
- Majorité : ~~Article24~~ Base de répartition : *Base de repartition 108*
- RESOLUTION 35 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment I (9 allée des Roseraies)**
- Majorité : *Titre*
- RESOLUTION 35.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment I (9 allée des Roseraies)** ✓
- Majorité : ~~Article24~~ Base de répartition : *Base de repartition 109*
- RESOLUTION 35.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment I (9 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE** ✓
- Majorité : ~~Article24~~ Base de répartition : *Base de repartition 109*
- RESOLUTION 35.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment I (9 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise GALLIER** ✓
- Majorité : ~~Article24~~ Base de répartition : *Base de repartition 109*
- RESOLUTION 36 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment J (11 allée des Roseraies)**
- Majorité : *Titre*
- RESOLUTION 36.1 : Décision de principe sur le Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment J (11 allée des Roseraies)** ✓
- Majorité : ~~Article24~~ Base de répartition : *Base de repartition 110*
- RESOLUTION 36.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment J (11 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE** ✓
- Majorité : ~~Article24~~ Base de répartition : *Base de repartition 110*
- RESOLUTION 36.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment J (11 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise GALLIER** ✓
- Majorité : ~~Article24~~ Base de répartition : *Base de repartition 110*
- RESOLUTION 37 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment K (13 allée des Roseraies)**
- Majorité : *Titre*
- RESOLUTION 37.1 : Décision de principe sur le Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment K (13 allée des Roseraies)** ✓
- Majorité : ~~Article24~~ Base de répartition : *Base de repartition 111*
- RESOLUTION 37.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment K (13 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE** ✗
- Majorité : ~~Article24~~ Base de répartition : *Base de repartition 111*

RESOLUTION 37.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment K (13 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise GALLIER

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 111



RESOLUTION 38 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment L (4 allée des Roseraies)

Majorité : Titre

RESOLUTION 38.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment L (4 allée des Roseraies)

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 112



RESOLUTION 38.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment L (4 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 112



RESOLUTION 38.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment L (4 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise GALLIER

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 112



RESOLUTION 39 : Remplacement du bloc de boîtes aux lettres du bâtiment J : 11 Roseraies

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 110



RESOLUTION 40 : Réfection de la peinture du hall d'entrée, cage d'escalier et paliers du 5 Merisiers

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 102



RESOLUTION 41 : Délégation de pouvoir : réfection de la peinture du hall d'entrée, cage d'escalier et paliers du 5 allée des Merisiers (bâtiment B)

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 102



RESOLUTION 42 : Informations diverses

Majorité : SansVote

Il est déposé sur le bureau la feuille de présence, les pouvoirs, les justificatifs des convocations et le règlement de copropriété.

Après émargement de la feuille de présence, il est constaté que :

Présent(s) et représenté(s)	163 copropriétaire(s)	Représentant	13720 / 30001 tantièmes
Dont votant(s) par correspondance	69 copropriétaire(s)	Représentant	5378 / 30001 tantièmes

Absent(s)	200 copropriétaire(s)	Représentant	16281 / 30001 tantièmes
-----------	-----------------------	--------------	-------------------------

Liste des absents

SCI A.C.E (75), M/MME ABATOUY ABDELKRIM (85), M. AJDARPASIC ELVIR (98), M/LE AKATA BRIGITTE (87), M./MME ALIBERTI / BERCKMANS STEVE / MARIE (104), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150), MME AMDOUNI NAJAT (74), MME ARBULU COLLAZOS DELIA (85), MME AUBARD MARION (61), M AUVRAY DENIS (85), M. AZZOUZI RACHID (85), MME BALLAND FRANCOISE (62), MME BAQQADIR AMAL (36), M/MME BARA NACER (68), M/MME BARIKI-ALAOUI (72), M. BARREAU FABIEN (85), MME BART PASCALE (47), M. BAUCHET ALLAN (72), M/LE BAYE NATHALIE (85), MME BEAUGENDRE EVELYNE (87), M BEAULIEU CHRISTIAN (75), M/MME BEAUVALLET SERGE (35), M./MME BELGHITH FARES (97), MME BENOUARAB RAYMONDE (75), MME BESNARD ANNICK (97), M BOIS JEAN-CLAUDE (85), SUCC BOURDAUD ODILE (172), M/MME BOUTEILLAN NICOLAS (71), M BREZILLON CHRISTOPHE (75), M/MME BRION TONY (88), M/LE/M. BRUN / INGRASSIA ETIENNE / CARINE (35), M BUADI /*/ MAKABI (97), M./MME CAMACHO MENDEZ ILDEBRANDO (84), M/M/LE CARTERON / JACQUE JEAN-PAUL / MANON (72), MME CASERO ESPERANZA (72), M/LE CASERO YOLANDE (72), MME CASERO MARIA (85), M. CAUVIN JAMES (104), M/LE CHABANE ANNE-LISE (98), M/MME CHABASSIERE TONY (107), MME CHARRON LUCIENNE (97), MME CHARTIER ELIE (72), M CHARTON LOIC (72), M. CHASSAT MICHEL (72), MME CHATELAIN ELIZABETH (87), M/MME CHESNEAU JEROME (75), M/MME CLAUDE THOMAS (72), M/LE COQUEREAU CHRISTELLE (36), MME COTENTIN AUDREY (72), M COURRIER LUDOVIC (74), MME COUSIN MELANIE (104), M/LE COUSINARD LAETITIA (85), MME COUTRAS DELPHINE (75), M/LE CREVET ALICE (84), M/MME CUNHA LOPES ARMANDO (84), M DA SILVA FRANCOIS (35), MME DE LA TAILLE MONIQUE (72), MME DE MAESTRI LISE (87), M. DE WANDEL GEOFFREY (85), MME DELCENSERIE

VERONIQUE (72), M/MME DELMAS /*/ MAURICE (107), SCI DES ETOILES (62), M/LE DESNOUS ANGELIQUE (72), M/MME DIELENSCHNEIDER DENIS / MAGALIE (35), MME DUPUIS CATHERINE (84), MME ECHARD- PONSONAILLE ODILE (35), M/MME EL ACHBOUNI FOUAD (35), M/LE ELKORDE BAHIIJA (75), MME FAGRELIUS JEANIE (87), M/MME FERNANDES PAULO (72), M FERNANDEZ ALAIN (85), M/MME FERREIRA TEIXEIRA JOSE (87), MME FLAMME BERNADETTE (68), MME FORET SYLVIE (75), MME FORGET AUREA (72), M./MME FRAT STEPHANE (72), MME FRIZOT MAGALI (32), M. GAILLOT ALEXANDRE (62), M GALLET GREGORY (47), M./MME GALLMANN / SEBILLE VINCENT / LAURA (107), M/LE GARCET NADIA (107), MME GARNIER ESTELLE (97), MME GASPARI KARINE (104), M/MME GAUDUCHEAU OLIVIER (33), SCI GAUTHIER (75), M. GEANT MATHIEU (66), M/LE GHBABRA ANISSA (85), M GONCALVES NORTE GUILLAUME (88), M/MME GONCALVES TORRES MARTINS JOSE (75), MME GOUJON MARIE-JOSE (35), M/MME GRAVELLIER THOMAS (107), M GRISSA FETHI (88), M./MME GRISSA / BEN BRAHIM FETHI / INES (87), M/MME GROUSSIERS GERARD (72), MME GUERET JOSETTE (87), M. GUERIN PHILIPPE (84), M/MME GUIBERT LAURENT (75), MME GUZMOVA LUBOMIRA (36), M HAUDRY GILLES (169), M/MME HEAU JEAN-CLAUDE (35), M/MME HEAULE REGIS (36), SCI HIRONDELLES (32), MME HUARD MONIQUE (97), M./MME IDRISSE ABDELAZIZ (75), M/MME JACOB BICHARA FLAVIO / ELLEN (87), M/MME JAILLARD / PORA JEROME / LAETITIA (36), M. JOLY JULIEN (35), M/MME JOSEPH WILFRID (88), M/MME JUNJAUD CLAUDE (75), SAS K AU CARRE (72), MME KAMATE KARIDJATA (85), MME KOHO LOMBAHE (88), M/MME KRIMOU MOHAMED (72), MME KUBANZA-LUSUEKIKO ISABEL (88), SCI LA MARINE DE LOIRE DUMAN DERSIV (106), MME LABONNE VARNIER MICHELE (61), M LABOU REDOUANE (84), M/MME LAMOTTE ROBERTE (107), MME LAURENT GHISLAINE (97), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97), M/LE/M. LE MEUR / BLANCKAERT MATHIEU (84), M/MME LEAL / BAILLODS EUGENIO / LYDIE (88), MME LEFEVRE LUCILE (72), SUCC LEGER COLETTE (72) représenté(e) par 1512 NOTAIRES , M/MME LEITE THIAGO (104), M. LEMAIRE CORENTIN (97), SCI LIMA (98), SCI M C F (204) représenté(e) par GANDON YVONNE, MME MAILLARD CHRISTIANE (32), M./MME MAMIE / BRULE MAXIME / AMELIE (85), MME MARTIN SOLANGE (68), M/MME MASSE / DUPUIS FLORIAN / LINA (107), MME MASSE /*/ BRIGITTE (75), M MAYON ALEX (85), MME MAZIER MANON (84), M MEIRSMAN JEAN-PAUL (104), M. MENU CHARLES (97), M. MERIGAULT /*/ BERNARD (72), M. METAIS MAXIME (85), M. MINIER THIERRY (36), M./MME MINIER THIERRY (36), M/MME MOKA MOUKELET GUY (88), M/MME MONIN CAMILLE (35), MME MORTIER CARINE (97), M MUDRY FABIEN (85), M MUREAU ANTHONY (75), M MUSSO SERGE (157), M. MUSSO ROMAIN (88), M./MME MUSSO SERGE (85), M PARIS CHRISTOPHE (72), MME PEDEZERT YVELINE (71), M. PEREIRA VIEIRA ANTONIO (72), M/MME PERIGAULT MICHEL (72), M/LE PETEAU CATHERINE (97), M/MME PETIN EMMANUEL (183), M. PILIU /*/ NICOLAS (85), M. PLONG JEAN-CLAUDE (72), SUCC POUZOULET MARC (93) représenté(e) par NORIAL , MME PUSSINI /*/ NADINE (106), M/LE/M. QUAILE / MARCOLIN HUBERT (75), M/MME RAMCILOVIC EDIN (75), M/LE REIMONENQ SEVERINE (72), M/LE/M. RETAUREAU / FRANCHI AUDREY / GARRY (88), MME REVERDY ETIENNETTE (35), M. ROEDER FABIEN (72), M/MME ROMANET ERIC (85), M/LE RONDAN ROSE-MARIE (88), MME ROSAMONT KARINE (106), M/MME ROUGE CEDRICK (106), SCI RS (107), M/LE SABLON CARINE (97), SCI SAKI (84), M/MME SALLE BENOIT (97), M/LE/M. SEMIR / CHABASSIERE ALI / AURELIE (85), M/MME SERGENT JOEL (106), M/LE/M. STEVENIN / FRENEAUX MARC / AURELIE (85), M SUZUKI TAKASHI (98), MME SUZUKI NAOMI (98), M. TACHFINT JAOUAD (106), M/MME TAHIRI EL UAZANI ILIAS (98), M. TCHINDA RODOLPHE (36), M/MME TEJEDOR COSSU JULIEN (97), M/MME TEZCAN FEVZI (106), M. THAUVIN MATHIEU (172), M THIBAUT JULIEN (75), M/MME THIONG LY JIMMY (72), M THOMAS MARTIN (88), MME THOMAS SEVERINE (90), M. THOMASSIN DYLAN (59), M/MME TORCATORU ION (84), MME TOURE AMA (36), M/MME TRESSOU / GENDRAULT LAURENT/STEPHANIE (97), M VASQUEZ CRISTIAN (97), MME VEACH CHRISTIANE (88), M. VERNY BENJAMIN (85), M/LE VIANDIER ANNE-EMANUELLE (87), M/LE VIEIRA MARQUES SILVIA (75), M WAELKENS JEREMY (107), M/LE WILLEMS SARA (72), MME YE JINMEI (72)

L'Assemblée Générale procède à la composition du bureau :

RESOLUTION 1 : Nomination du Président de séance

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



MME BRETONNET ANNIE a été élue président de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 157 copropriétaires représentant 13219 / 13219 tantièmes

Se sont abstenus : 8 copropriétaires représentant 726 / 13219 tantièmes

Liste des abstentionnistes : SCI ANANAS (207/13945), MME BAECHEL BLANDINE (72/13945), M BEAUSSIER YVAN (84/13945), M./MME CHICHUA GIORGI (62/13945), M CLOSIER VINCENT (87/13945), M./MME CONTARET DIMITRI (75/13945), SARL DVM IMMO (35/13945), M/MME PERRIER YANN (104/13945)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 13219 / 13219 tantièmes.

RESOLUTION 2 : Nomination du ou des scrutateur(s)

Majorité : *Titre*

Mme Brigitte CRIOU, est nommée Scrutatrice,
Mme Liliane LOISEAU, est nommée Scrutatrice,

Est arrivé en cours de séance : M/MME LAVAUD FRANCOIS (97)

La feuille de présence fait désormais référence à 13817 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 30001 tantièmes.

RESOLUTION 2.1 : Élection de MME CRIOU BRIGITTE

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001*

MME CRIOU BRIGITTE a été élue scrutatrice de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 158 copropriétaires représentant 13316 / 13316 tantièmes

Se sont abstenus : 8 copropriétaires représentant 726 / 13316 tantièmes

Liste des abstentionnistes : SCI ANANAS (207/14042), MME BAECHEL BLANDINE (72/14042), M BEAUSSIER YVAN (84/14042), M./MME CHICHUA GIORGI (62/14042), M CLOSIER VINCENT (87/14042), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14042), SARL DVM IMMO (35/14042), M/MME PERRIER YANN (104/14042)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 13316 / 13316 tantièmes.

RESOLUTION 2.2 : Élection de MME LOISEAU LILIANE

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001*

MME LOISEAU LILIANE a été élue scrutatrice de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 158 copropriétaires représentant 13316 / 13316 tantièmes

Se sont abstenus : 8 copropriétaires représentant 726 / 13316 tantièmes

Liste des abstentionnistes : SCI ANANAS (207/14042), MME BAECHEL BLANDINE (72/14042), M BEAUSSIER YVAN (84/14042), M./MME CHICHUA GIORGI (62/14042), M CLOSIER VINCENT (87/14042), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14042), SARL DVM IMMO (35/14042), M/MME PERRIER YANN (104/14042)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 13316 / 13316 tantièmes.

RESOLUTION 3 : Nomination du Secrétaire de séance

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001*

MME TEIXEIRA Déolinda a été élue secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 157 copropriétaires représentant 13254 / 13358 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 104 / 13358 tantièmes

Se sont abstenus : 7 copropriétaires représentant 622 / 13358 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire

(Vote par correspondance)

Opposant : M/MME PERRIER YANN (104/13358)

Liste des abstentionnistes : SCI ANANAS (207/14042), MME BAECHEL BLANDINE (72/14042), M BEAUSSIER YVAN (84/14042), M./MME CHICHUA GIORGI (62/14042), M CLOSIER VINCENT (87/14042), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14042), SARL DVM IMMO (35/14042)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M^{LLE} BUREAU VALERIE (62/14042)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 13254 / 13358 tantièmes.

RESOLUTION 4 : Compte rendu du Conseil Syndical et approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 en leur forme, teneur, imputation et répartition

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de repartition 001



L'assemblée Générale, vu les articles 11, 1^o du décret du 17 mars 1967 et 18, alinéa 1^{er} de la loi du 10 juillet 1965, approuve, en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de charges de l'exercice clos le 31 décembre 2021, comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire.

Le montant des dépenses de l'exercice arrêté au 31/12/2021 est de 497 301.74 €.

Le montant de la trésorerie au 31 décembre 2021 s'élève à 1 564 954.37 €

(Dont 126 670.62 € sur le compte courant, 445 800.13 € sur le livret A et 992 483.62 € sur le compte Caisse d'Epargne ECO PTZ).

Résultat du vote :

Ont voté pour : 156 copropriétaires représentant 13140 / 13347 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 207 / 13347 tantièmes

Se sont abstenus : 9 copropriétaires représentant 695 / 13347 tantièmes

Opposant : SCI ANANAS (207/13347)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/14042), M^{LLE} BUREAU SANDRINE (88/14042), M./M^{ME} CHICHUA GIORGI (62/14042), M CLOSIER VINCENT (87/14042), M./M^{ME} CONTARET DIMITRI (75/14042), SARL DVM IMMO (35/14042), M. ESPILIT LUCAS (75/14042), M^{ME} PAROU SANDRINE (85/14042), M./M^{ME} PERRIER YANN (104/14042)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 13140 / 13347 tantièmes.

RESOLUTION 5 : Désignation du syndic

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de repartition 001



L'assemblée générale désigne l'**AGENCE BIMBENET**, dont le siège social est situé au **96 rue Bannier 45011 ORLEANS CEDEX 1** représentée par **Monsieur ARNAUD BIMBENET** en qualité de **GERANT** Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'**ORLEANS** sous le numéro **08558004100011**. Titulaire de la carte professionnelle mention « Gestion immobilière » n°**CPI 4501 2016 00006588**, délivrée le **21 avril 2019** par la chambre de commerce du **LOIRET**. Titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle n° VD 7.000.001 souscrit auprès de **Suffren Assurances Associés** 34 rue du Wacken 67906 STRASBOURG Cedex 9. Titulaire d'une garantie financière conformément à l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 précitée, souscrite le **1er janvier 2018** auprès de **SOCAF**, dont l'adresse est **26 Avenue de Suffren 75015 PARIS**, comme syndic et approuve le mandat pour la période du **1er janvier 2022** jusqu'au **30 septembre 2023** (ramené à la date de tenue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur la reddition des comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2022**). Les honoraires de gestion annuels sont fixés à la somme de **64 000 euros TTC (frais d'affranchissement inclus)**, précisant que pour la gestion comptable un compte bancaire séparé est ouvert au nom de la Résidence. La mission, les honoraires et les modalités de gestion du syndic sont fixés par le contrat de syndic joint à la convocation de la présente assemblée.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 156 copropriétaires représentant 13159 / 30001 tantièmes
Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 254 / 30001 tantièmes
Se sont abstenus : 7 copropriétaires représentant 544 / 30001 tantièmes
Est défaillant : 1 copropriétaire
(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), MME BAECHER BIANCA (72/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BECK KEVIN (97/30001), MME BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MME BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MME BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELLOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MME BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), MME BUREAU SANDRINE (88/30001), MME BUREAU VALERIE (62/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOPA (35/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MME GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MME GONTHIER ISABELLE (98/30001), MME GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI /*/ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, MME LESAIN REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), MME LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MME MAYSONNAVE LEA (84/30001), MME MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), MME MIECHOWKA (87/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M PREDEAU FABIEN (72/30001), M/MME QUESTON

JEROME (84/30001), MLE QUONIOU ELODIE (72/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MLE ROYO ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE */ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YUCEF (103/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M./MME CHICHUA GIORGI (62/30001), M CLOSIER VINCENT (87/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 13159 tantièmes.

RESOLUTION 5.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 148 copropriétaires représentant 12576 / 12830 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 254 / 12830 tantièmes

Se sont abstenus : 7 copropriétaires représentant 544 / 12830 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : SCI ANANAS (207/12830), MLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/12830)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/14078), M./MME CHICHUA GIORGI (62/14078), M CLOSIER VINCENT (87/14078), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14078), MME PAROU SANDRINE (85/14078), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/14078), M/MME PERRIER YANN (104/14078)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/14078)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 12576 / 12830 tantièmes.

RESOLUTION 6 : Approbation du budget prévisionnel du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour un montant de 470000,00 Euros TTC

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale, vu les articles 11, 7° du décret du 17 mars 1967 et 14-1 et 18, alinéa 1^{er} de la loi du 10 juillet 1965, après en avoir débattu, approuve le budget prévisionnel du 01/01/2022 au 31/12/2022 joint à la convocation de la présente réunion (annexe 3 - colonne N+2). Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic assisté du conseil syndical pour l'exercice arrêté à la somme hors travaux de 470 000,00 € TTC. Les appels de fonds seront effectués trimestriellement et d'avance, le règlement par chèque ou prélèvement trimestriel devant intervenir dans les 15 jours qui suivent l'appel de fonds par le Syndic.

Le syndic, préalablement autorisé par l'assemblée générale des copropriétaires, pourra appeler successivement deux provisions trimestrielles, chacune égale au quart du budget prévisionnel précédemment voté jusqu'au vote par l'Assemblée Générale d'un nouveau budget.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 151 copropriétaires représentant 12812 / 13081 tantièmes
Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 269 / 13081 tantièmes
Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 961 / 13081 tantièmes

Liste des opposants : SCI ANANAS (207/13081), M./MME CHICHUA GIORGI (62/13081)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/14042), M BEAUSSIER YVAN (84/14042), M/LE BUREAU SANDRINE (88/14042), M/LE BUREAU VALERIE (62/14042), M CLOSIER VINCENT (87/14042), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14042), SARL DVM IMMO (35/14042), M. ESPILIT LUCAS (75/14042), M/LE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/14042), MME MILLON MALLORY (72/14042), MME PAROU SANDRINE (85/14042), M/MME PERRIER YANN (104/14042), M/MME SIA EDUARD (72/14042) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 12812 / 13081 tantièmes.

RESOLUTION 7 : Approbation du budget prévisionnel du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour un montant de 470000,00 Euros TTC

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale, vu les articles 11, 7° du décret du 17 mars 1967 et 14-1 et 18, alinéa 1^{er} de la loi du 10 juillet 1965, après en avoir débattu, approuve le budget prévisionnel du 01/01/2023 au 31/12/2023 joint à la convocation de la présente réunion (annexe 3 colonne N+2). Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic assisté du conseil syndical pour l'exercice et s'élève à la somme hors travaux de 470 000,00 € TTC. Les appels de fonds seront effectués trimestriellement et d'avance, le règlement par chèque ou prélèvement trimestriel devant intervenir dans les 15 jours qui suivent l'appel de fonds par le Syndic. Ce budget sera réajusté lors de la prochaine Assemblée générale si nécessaire.

Le syndic, préalablement autorisé par l'assemblée générale des copropriétaires, pourra appeler successivement deux provisions trimestrielles, chacune égale au quart du budget prévisionnel précédemment voté jusqu'au vote par l'Assemblée Générale d'un nouveau budget.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 149 copropriétaires représentant 12690 / 12994 tantièmes
Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 304 / 12994 tantièmes
Se sont abstenus : 14 copropriétaires représentant 1048 / 12994 tantièmes

Liste des opposants : SCI ANANAS (207/12994), M./MME CHICHUA GIORGI (62/12994), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/12994)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/14042), M BEAUSSIER YVAN (84/14042), M/LE BUREAU SANDRINE (88/14042), M/LE BUREAU VALERIE (62/14042), M CLOSIER VINCENT (87/14042), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14042), SARL DVM IMMO (35/14042), M. ESPILIT LUCAS (75/14042), M/MME GUEDOU JEAN (87/14042) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, M/LE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/14042), MME MILLON MALLORY (72/14042), MME PAROU SANDRINE (85/14042), M/MME PERRIER YANN (104/14042), M/MME SIA EDUARD (72/14042) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 12690 / 12994 tantièmes.

RESOLUTION 8 : Fonds travaux - révision du taux

Majorité : Article 25 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions de l'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965 applicables au 1er janvier 2017, rendant obligatoire la constitution d'un fonds de travaux pour faire face aux dépenses résultant des travaux prescrits par les lois et règlements, hors budget prévisionnel ou urgent selon les modalités suivantes :

- Ce fonds est versé sur un compte séparé rémunéré au profit du syndicat des copropriétaires,
- Les cotisations sont rattachées aux lots et sont définitivement acquises au syndicat des copropriétaires. Dans le cas d'une vente de son lot, elles ne sont pas remboursables au vendeur;
- **Le montant de la cotisation annuelle du fonds travaux ne peut être inférieur à 5% du budget prévisionnel annuel.**
- L'assemblée à la possibilité de décider d'un pourcentage supérieur ;

L'assemblée générale décide de réviser le taux voté lors de la précédente assemblée générale à hauteur de %. Le taux doit être supérieur à 5% (rappel du taux actuel : 5%)

Résultat du vote :

Ont voté pour : 42 copropriétaires représentant 3212 / 30001 tantièmes
Ont voté contre : 113 copropriétaires représentant 9966 / 30001 tantièmes
Se sont abstenus : 11 copropriétaires représentant 864 / 30001 tantièmes

Liste des opposants : MME BAECHEL BLANDINE (72/30001), M BECK KEVIN (97/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), Mlle BLANCHOT LUCILLE (36/30001), Mlle BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), Mlle BUREAU SANDRINE (88/30001), Mlle BUREAU VALERIE (62/30001), IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , SARL FRACOBA (35/30001), M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), Mlle GONTHIER ISABELLE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME JEGOU JANNINE (87/30001), M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, Mlle MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M. PINEAU JEREMY (104/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), Mlle GERVAIS FLORENCE (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par Mlle LOISEAU LILIANE, MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), M PREDEAU FABIEN (72/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 3212 tantièmes.

RESOLUTION 9 : Désignation du Conseil Syndical VPC

Majorité : *Titre*

La composition actuelle du Conseil Syndical est la suivante :

JEAN-LOUIS DAMBROSIO, ANNIE BRETONNET, BRIGITTE CRIOU, MONIQUE BENSALMA, PHILIPPE FOUCARD, LILIANE LOISEAU

Conformément aux dispositions des articles 21 et 25 de la loi du 10 juillet 1965 et du décret du 17 mars 1967

L'Assemblée, après en avoir délibéré, accepte,

- ↳ de fixer l'échéance du mandat du conseil syndical au plus tard à la date du 30 septembre 2023;
- ↳ d'arrêter la composition suivante :

RESOLUTION 9.1 : Candidature de Mme Monique BENSALMA

Majorité : *Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001*



Résultat du vote :

Ont voté pour : 152 copropriétaires représentant 12903 / 30001 tantièmes

Se sont abstenus : 14 copropriétaires représentant 1139 / 30001 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), SCI ANANAS (207/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON */ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BECK KEVIN (97/30001), MLE BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MLE BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MLE BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAULT GERARD (107/30001), M BORDELLOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MLE BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), MLE BUREAU SANDRINE (88/30001), MLE BUREAU VALERIE (62/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY */ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE */ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOBA (35/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MLE GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MLE GONTHIER ISABELLE (98/30001), MLE GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI */ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME

FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, MME LESAIN REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), MME LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), MME MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), MME MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), MME MIECHOWKA (87/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M/MME QUESTON JEROME (84/30001), MME QUONIOU ELODIE (72/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROY ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), MME BAEHEL BLANDINE (72/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M./MME CHICHUA GIORGI (62/30001), M CLOSIER VINCENT (87/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M PREDEAU FABIEN (72/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 12903 tantièmes.

RESOLUTION 9.2 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 145 copropriétaires représentant 12463 / 12463 tantièmes

Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 1067 / 12463 tantièmes

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/14078), M BEAUSSIER YVAN (84/14078), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/14078) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M./MME CHICHUA GIORGI (62/14078), M CLOSIER VINCENT (87/14078), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14078), SARL DVM IMMO (35/14078), MME MAULAY NICOLE (75/14078), M/MME PERRIER YANN (104/14078), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/14078) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M PREDEAU FABIEN (72/14078), MME ROUSSELET MARIE (97/14078), MME TOURNE ODILE (132/14078)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 12463 / 12463 tantièmes.

RESOLUTION 9.3 : Candidature de Mme Annie BRETONNET

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001



Résultat du vote :

Ont voté pour : 151 copropriétaires représentant 12830 / 30001 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 279 / 30001 tantièmes

Se sont abstenus : 12 copropriétaires représentant 848 / 30001 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON */ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BECK KEVIN (97/30001), M LLE BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), M LLE BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), M LLE BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAULT GERARD (107/30001), M BORDELOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), M LLE BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), M LLE BUREAU SANDRINE (88/30001), M LLE BUREAU VALERIE (62/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY */ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par M LLE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE */ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOBA (35/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), M LLE GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), M LLE GONTHIER ISABELLE (98/30001), M LLE GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par M LLE LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERYV JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI */ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par M LLE LOISEAU LILIANE, MME LESAINTE REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), M LLE LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), M LLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), M LLE MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), M LLE MIECHOWKA (87/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M

POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M/MME QUESTON JEROME (84/30001), M/LE QUONIOU ELODIE (72/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), M/LE ROYO ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YUCEF (103/30001), M/MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M/MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), MME BAECHER BLANDINE (72/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M/MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M/MME CHICHUA GIORGI (62/30001), M CLOSIER VINCENT (87/30001), M/MME CONTARET DIMITRI (75/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M PREDEAU FABIEN (72/30001)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 12830 tantièmes.

RESOLUTION 9.4 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 144 copropriétaires représentant 12390 / 12669 tantièmes
Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 279 / 12669 tantièmes
Se sont abstenus : 11 copropriétaires représentant 776 / 12669 tantièmes
Est défaillant : 1 copropriétaire
(Vote par correspondance)

Liste des opposants : SCI ANANAS (207/12669), MME CORJON FRANCOISE (72/12669)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/14078), M BEAUSSIER YVAN (84/14078), M/MME BERTHOLON PATRICK (35/14078), M/MME CHICHUA GIORGI (62/14078), M CLOSIER VINCENT (87/14078), M/MME CONTARET DIMITRI (75/14078), SARL DVM IMMO (35/14078), MME MAULAY NICOLE (75/14078), M/MME PERRIER YANN (104/14078), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/14078) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M PREDEAU FABIEN (72/14078)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/14078)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 12390 / 12669 tantièmes.

RESOLUTION 9.5 : Candidature de M Jean-Louis DAMBROSIO

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001



Résultat du vote :

Ont voté pour : 148 copropriétaires représentant 12487 / 30001 tantièmes
Ont voté contre : 4 copropriétaires représentant 416 / 30001 tantièmes
Se sont abstenus : 14 copropriétaires représentant 1139 / 30001 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BECK KEVIN (97/30001), MLE BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MLE BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MLE BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MLE BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), MLE BUREAU SANDRINE (88/30001), MLE BUREAU VALERIE (62/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOBA (35/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MLE GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MLE GONTHIER ISABELLE (98/30001), MLE GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI /*/ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, MME LESAIN REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), MLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), MLE MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), MLE MIECHOWKA (87/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M/MME QUESTON JEROME (84/30001), MLE QUONIOU ELODIE (72/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MLE ROY ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YUCEF (103/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), MME BAECHEL BLANDINE (72/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M./MME CHICHUA GIORGI (62/30001), M CLOSIER VINCENT (87/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M PREDEAU FABIEN (72/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 12487 tantièmes.

RESOLUTION 9.6 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 141 copropriétaires représentant 12047 / 12463 tantièmes
Ont voté contre : 4 copropriétaires représentant 416 / 12463 tantièmes
Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 1067 / 12463 tantièmes

Liste des opposants : SCI ANANAS (207/12463), MME CORJON FRANCOISE (72/12463), SCI DECOLOUE (62/12463) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, MME LOISEAU LILIANE (75/12463)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/14078), M BEAUSSIER YVAN (84/14078), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/14078) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M./MME CHICHUA GIORGI (62/14078), M CLOSIER VINCENT (87/14078), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14078), SARL DVM IMMO (35/14078), MME MAULAY NICOLE (75/14078), M/MME PERRIER YANN (104/14078), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/14078) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M PREDEAU FABIEN (72/14078), MME ROUSSELET MARIE (97/14078), MME TOURNE ODILE (132/14078)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 12047 / 12463 tantièmes.

RESOLUTION 9.7 : Candidature de M Philippe FOUCARD

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001



Résultat du vote :

Ont voté pour : 148 copropriétaires représentant 12479 / 30001 tantièmes
Se sont abstenus : 16 copropriétaires représentant 1381 / 30001 tantièmes
Sont défailants : 2 copropriétaires
(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), M. BARON TONY (97/30001), MME BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MME BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MME BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAULT GERARD (107/30001), M BORDELLOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MME BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRÉTONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), MME BUREAU SANDRINE (88/30001), MME BUREAU VALERIE (62/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI

COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOBA (35/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MLE GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MLE GONTHIER ISABELLE (98/30001), MLE GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI /*/ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, MME LESAINTE REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), MLE LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), MLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), MLE MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), MLE MIECHOWKA (87/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M/MME QUESTON JEROME (84/30001), MLE QUONIOU ELODIE (72/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MLE ROYO ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YUCEF (103/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), SCI ANANAS (207/30001), MME BAEHEL BLANDINE (72/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M./MME CHICHUA GIORGI (62/30001), M CLOSIER VINCENT (87/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M PREDEAU FABIEN (72/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001)

Liste des défaillants (vote par correspondance) :

Non exprimé : M BECK KEVIN (97/30001), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 12479 tantièmes.

RESOLUTION 9.8 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 141 copropriétaires représentant 12039 / 12039 tantièmes

Se sont abstenus : 15 copropriétaires représentant 1309 / 12039 tantièmes

Sont défailants : 2 copropriétaires

(Vote par correspondance)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/14078), SCI ANANAS (207/14078), M BEAUSSIER YVAN (84/14078), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/14078), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/14078) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M./MME CHICHUA GIORGI (62/14078), M CLOSIER VINCENT (87/14078), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14078), SARL DVM IMMO (35/14078), MME MAULAY NICOLE (75/14078), M/MME PERRIER YANN (104/14078), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/14078) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M PREDEAU FABIEN (72/14078), MME ROUSSELET MARIE (97/14078), MME TOURNE ODILE (132/14078)

Liste des défailants (vote par correspondance) :

Non exprimé : M BECK KEVIN (97/14078), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/14078)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 12039 / 12039 tantièmes.

RESOLUTION 9.9 : Candidature de Mme Liliane LOISEAU

Majorité : Article 25 – Base de répartition : Base de répartition 001

**Résultat du vote :**

Ont voté pour : 149 copropriétaires représentant 12586 / 30001 tantièmes

Se sont abstenus : 17 copropriétaires représentant 1456 / 30001 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BECK KEVIN (97/30001), MLE BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MLE BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MLE BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELLOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MLE BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), MLE BUREAU SANDRINE (88/30001), MLE BUREAU VALERIE (62/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA, M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOBA (35/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE

(36/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), M/LE GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), M/LE GONTHIER ISABELLE (98/30001), M/LE GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI */ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, MME LESAINTE REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), M/LE LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), M/LE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), M/LE MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), M/LE MIECHOWKA (87/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M/MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M/MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M. PINEAU JEREMY (104/30001), M/MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M/MME QUESTON JEROME (84/30001), M/LE QUONIOU ELODIE (72/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), M/LE ROY ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE */ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/30001), M/MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M/MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), SCI ANANAS (207/30001), MME BAECHEL BLANDINE (72/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M/MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M/MME CHICHUA GIORGI (62/30001), M CLOSIER VINCENT (87/30001), M/MME CONTARET DIMITRI (75/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M PREDEAU FABIEN (72/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 12586 tantièmes.

RESOLUTION 9.10 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 142 copropriétaires représentant 12146 / 12146 tantièmes

Se sont abstenus : 16 copropriétaires représentant 1384 / 12146 tantièmes

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/14078), SCI ANANAS (207/14078), M BEAUSSIER YVAN (84/14078), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/14078), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/14078) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M./MME CHICHUA GIORGI (62/14078), M CLOSIER VINCENT (87/14078), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14078), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/14078), SARL DVM IMMO (35/14078), MME MAULAY NICOLE (75/14078), M/MME PERRIER YANN (104/14078), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/14078) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M PREDEAU FABIEN (72/14078), MME ROUSSELET MARIE (97/14078), MME TOURNE ODILE (132/14078)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 12146 / 12146 tantièmes.

RESOLUTION 10 : Saisie immobilière en vue de la vente d'un lot

Majorité : Article 25 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'état actuel des procédures en recouvrement à l'encontre de :

- Monsieur et Madame BARA Nacer,
Propriétaire des locaux ci-après désignés du règlement de copropriété :
- Un appartement n°130 (lot 119 situé au rez-de-chaussée de la cage B3)
- Une cave n°130 (lot 129 situé au sous-sol de la cage B3)

Redevable au syndicat des copropriétaires de la somme de 19181.05 € à la date du 15 avril 2022;

- ☞ décide de faire procéder à la saisie en vue de la vente des lots et donne tous pouvoirs au syndicat pour l'exécution de la présente résolution ;
- ☞ autorise, conformément aux termes du décret du 9.6.1986, la saisie immobilière en vue de la vente des lots dont le détenteur est propriétaire ;

L'Assemblée Générale prend acte qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat de copropriété sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix et décide de fixer celle-ci à 20 000.00 €.

Au cas où la copropriété se trouverait adjudicataire d'office :

- ☞ décide de remettre lesdits biens en vente ;
- ☞ demande au syndicat de rechercher un acquéreur, éventuellement avec le concours d'un professionnel de son choix, pour lesdits biens au prix de 40 000 € TTC;
- ☞ fixe les honoraires pour cette recherche d'acquéreur à un 9 % T.T.C. du prix de vente T.T.C. ;
- ☞ autorise le syndicat à engager toute action en vue de l'expulsion de tout occupant.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 157 copropriétaires représentant 13200 / 30001 tantièmes
Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 366 / 30001 tantièmes
Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 476 / 30001 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), MME BAECHER BLANDINE (72/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M BECK KEVIN (97/30001), MLE BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MLE BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MLE BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELLOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MLE BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MLE BUREAU SANDRINE (88/30001), MLE BUREAU VALERIE (62/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, M CLOSIER VINCENT (87/30001), MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE

(97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOBA (35/30001), M/MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MME GONTHIER ISABELLE (98/30001), MME GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI */ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, MME LESAINTE REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), MME LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), MME MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), MME MIECHOWKA (87/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOËMIE (72/30001), M/MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M/MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M. PINEAU JEREMY (104/30001), M/MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M PREDEAU FABIEN (72/30001), M/MME QUESTON JEROME (84/30001), MME QUONIOU ELODIE (72/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MME ROYO ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE */ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/30001), M/MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M/MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), M/MME CONTARET DIMITRI (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), MME GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME MERCIER SYLVETTE (72/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 13200 tantièmes.

RESOLUTION 10.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 149 copropriétaires représentant 12688 / 13054 tantièmes
Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 366 / 13054 tantièmes
Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 476 / 13054 tantièmes

Liste des opposants : SCI ANANAS (207/13054), M./MME CHICHUA GIORGI (62/13054), MME LEDUC Natalie (97/13054) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/14078), MME BUIRA HELENE (98/14078), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14078), M DUBOIS GERARD (68/14078), M/LE GERVAIS FLORENCE (88/14078), M/LE MERCIER SYLVETTE (72/14078)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 12688 / 13054 tantièmes.

RESOLUTION 11 : Modification du règlement de copropriété - Création d'un lot (pour la vente de la loge)

Majorité : Article 26 – Base de répartition : Base de répartition 001



La loge n°2 (1 allée des sycomores) étant devenue dans un état de vétusté proche des limites de l'acceptable pour être louée dans les meilleures conditions tant pour un locataire que financièrement pour le Syndicat des Copropriétaires, vu les charges de Rénovation Énergétique que les Copropriétaires vont devoir supporter, vu le montant des impayés de copropriétaires encore d'actualité, le Syndicat des Copropriétaires ne peut se permettre de supporter des frais très élevés, justifiés, nécessaires et indispensables pour sa remise en état.

La bonne gestion de ce bien ne peut se faire qu'en le vendant afin de garantir les intérêts financiers de l'ensemble des Copropriétaires.

En conséquence de quoi, le Syndic, garant des intérêts du Syndicat des Copropriétaires et son représentant, propose aux Copropriétaires la mise en vente, en l'état, de cet appartement propriété du Syndicat. Le produit de cette vente, après vote de résolution(s) en assemblée générale, pourrait être consacré à l'amélioration des extérieurs de la Copropriétés ou autres travaux.

La loge n°2, située au 1 allée des Sycomores ne représentant pas un lot au sein du règlement de copropriété, il convient, pour en assurer la vente, de procéder à une modification du règlement de copropriété afin de créer un lot pouvant par la suite être vendu.

Le cabinet de géomètres-experts AXIS CONSEILS nous a communiqué le devis ci-joint d'un montant de 824.40 € TTC (tarif 2021) pour procéder à ce projet de modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division.

NOTA : ce projet est voté à la double majorité en nombre et en voix de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965.

En d'autres termes, pour que cette résolution soit soumise au vote, il faut : la majorité en nombre des membres du syndicat des copropriétaires (soit 181/360), représentant au moins les 2/3 des voix (soit 20001/30001).

En cas d'absence à la présente assemblée générale, il est nécessaire de transmettre son pouvoir joint à la présente convocation.

- ☞ Décide de réaliser un projet modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division afin de créer un lot pour la loge n°2 située au 1 allée des Sycomores.
- ☞ L'Assemblée Générale examine et soumet au vote la proposition
 - de l'entreprise AXIS CONSEILS prévue pour un montant de 824.40 € T.T.C (tarif 2021), en surplus 5% d'une éventuelle augmentation du devis représentant 41.22 €, soit un montant total de 865.62 €

- ↳ Précise que le coût des travaux sera réparti :
– Suivant les charges GENERALES – clé 001

- ↳ Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui est exigible le 1er juillet 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 156 copropriétaires représentant 13189 / 30001 tantièmes
Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 269 / 30001 tantièmes
Se sont abstenus : 7 copropriétaires représentant 499 / 30001 tantièmes
Est défaillant : 1 copropriétaire
(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON */ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), MME BAECHER BLANDINE (72/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M BECK KEVIN (97/30001), MLE BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MLE BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MLE BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELLOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MLE BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), MLE BUREAU SANDRINE (88/30001), MLE BUREAU VALERIE (62/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY */ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE */ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA, M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOPA (35/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MLE GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MLE GONTHIER ISABELLE (98/30001), MLE GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI */ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, MME LESAINTE REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), MLE LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), MLE MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), MLE MIECHOWKA (87/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M MOUHADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME

ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M PREDEAU FABIEN (72/30001), M/MME QUESTON JEROME (84/30001), M/LE QUONIOU ELODIE (72/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), M/LE ROYO ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), M CLOSIER VINCENT (87/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), M/LE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M/LE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité en nombre de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte (156 copropriétaires sur 363 copropriétaires).

RESOLUTION 11.1 : Deuxième vote à la majorité absolue (article25)

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 26 mais le projet ayant recueilli l'approbation d'au moins la moitié des membres du syndicat représentant au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, l'assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 25.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 149 copropriétaires représentant 12752 / 30001 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 269 / 30001 tantièmes

Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 424 / 30001 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M BECK KEVIN (97/30001), M/LE BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), M/LE BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELLOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), M/LE BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M/LE CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), M/LE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), M/LE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS

(72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MME GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MME GONTHIER ISABELLE (98/30001), MME GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI */ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, MME LESAIN REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), MME LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), MME MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), MME MIECHOWKA (87/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M PREDEAU FABIEN (72/30001), M/MME QUESTON JEROME (84/30001), MME QUONIOU ELODIE (72/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MME ROYO ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE */ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YUCEF (103/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), M CLOSIER VINCENT (87/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), MME MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 12752 tantièmes.

RESOLUTION 12 : Modification du règlement de copropriété - Pour la vente d'un lot (ancienne loge)

Majorité : Article 26 – Base de répartition : Base de répartition 001



NOTA : ce projet est voté à la double majorité en nombre et en voix de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965.

En d'autres termes, pour que cette résolution soit soumise au vote, il faut : la majorité en nombre des membres du syndicat des copropriétaires (soit 181/360), représentant au moins les 2/3 des voix (soit 20001/30001).

En cas d'absence à la présente assemblée générale, il est nécessaire de transmettre son pouvoir joint à la présente convocation.

Pièce jointe :

- Estimation de M.TCHOULKINE, agence BIMBENET : 30 000 € (logement de +/- 27m2) : estimation 2019

L'Assemblée Générale :

- ☞ Décide de procéder à la vente du lot issu des parties communes (loge n°2 située 1 allée des Sycomores) au prix de 35 000.00 € net vendeur:
- ☞ Donne mandat au syndic pour :
 - Signer tous compromis ;
 - Faire réaliser par l'étude de Me Basseville, notaire à ORLEANS : le projet d'acte modificatif nécessaire;
 - Représenter la copropriété à la signature de l'acte de vente, faire toutes les déclarations, signer tout acte, en recevoir le prix et donner quittance, élire domicile et généralement faire le nécessaire.
- ☞ Décide que les frais d'acte, y compris ceux liés aux modificatifs du règlement de copropriété sont à la charge du Syndicat des copropriétaires ;
- ☞ Autorise le syndic à faire réaliser les diagnostics indispensables à la vente.
- ☞ Décide que les honoraires de négociation pour recherche d'acquéreur seront à la charge de ce dernier si le mandat de vente prévoit des honoraires à la charge du vendeur;
- ☞ Prend acte que le produit de la vente sera porté au crédit de la copropriété et reversé directement aux copropriétaires proportionnellement aux tantièmes détenus sur les parties communes cédées.

L'Assemblée Générale reconnaît que la conservation de la partie cédée n'est pas nécessaire à la destination de l'immeuble.

Résultat du vote :

- Ont voté pour :** 158 copropriétaires représentant 13349 / 30001 tantièmes
- Ont voté contre :** 2 copropriétaires représentant 269 / 30001 tantièmes
- Se sont abstenus :** 6 copropriétaires représentant 424 / 30001 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), MME BAECHER BIANCHINE (72/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M BECK KEVIN (97/30001), MME BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MME BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MME BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), MME BUREAU SANDRINE (88/30001), MME BUREAU VALERIE (62/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE

(62/30001) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOPA (35/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), M/LE GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), M/LE GONTHIER ISABELLE (98/30001), M/LE GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI /*/ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, MME LESAINTE REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), M/LE LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), M/LE MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), M/LE MIECHOWKA (87/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M PREDEAU FABIEN (72/30001), M/MME QUESTON JEROME (84/30001), M/LE QUONIOU ELODIE (72/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), M/LE ROYO ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), M CLOSIER VINCENT (87/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), M/LE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité en nombre de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte (158 copropriétaires sur 363 copropriétaires).

RESOLUTION 12.1 : Deuxième vote à la majorité absolue (article25)

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 26 mais le projet ayant recueilli l'approbation d'au moins la moitié des membres du syndicat représentant au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, l'assemblée générale procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 25.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 150 copropriétaires représentant 12824 / 30001 tantièmes
Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 269 / 30001 tantièmes
Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 437 / 30001 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M BECK KEVIN (97/30001), MLE BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MLE BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELLOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MLE BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M DUPONT PHILIPPE (84/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MLE GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MLE GONTHIER ISABELLE (98/30001), MLE GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI /*/ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, MME LESAINTE REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), MLE LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), MLE MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), MLE MIECHOWKA (87/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), MLE/M.

PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M PREDEAU FABIEN (72/30001), M/MME QUESTON JEROME (84/30001), MLE QUONIOU ELODIE (72/30001), M RAYMOND MICHEL (104/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MLE ROYO ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE */ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M CLOSIER VINCENT (87/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), MLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 12824 tantièmes.

RESOLUTION 13 : Création d'un fonds de prévoyance pour travaux futurs

Majorité : Article 25 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'assemblée générale décide :

- De créer un fonds de prévoyance pour travaux futurs pour la somme de 27 000 Euros.
- Précise que ce fonds de prévoyance sera appelé suivant les charges communes générales – clé 001
- Restituer cette somme au vendeur en cas de vente tant que son utilisation n'est pas décidée en assemblée générale.
- Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles les 1er juillet 2022, 1er octobre 2022, 1er janvier 2023, 1er avril 2023, 1er juillet 2023, 1er octobre 2023, 1er janvier 2024, 1er avril 2024, 1er juillet 2024, 1er octobre 2024, 1er janvier 2025, 1er avril 2025.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 121 copropriétaires représentant 10237 / 30001 tantièmes

Ont voté contre : 33 copropriétaires représentant 2928 / 30001 tantièmes

Se sont abstenus : 11 copropriétaires représentant 792 / 30001 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON */ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), MME BAECHER BLANDINE (72/30001), M BECK KEVIN (97/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MLE BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MLE BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELOT JEAN-JACQUES (47/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MLE BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY */ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE */ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE

NICOLE (97/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOPA (35/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MLE GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MLE GONTHIER ISABELLE (98/30001), MLE GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MME LESAINTE REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), MLE LOISEAU LILIANE (75/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), MLE MIECHOWKA (87/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M. PINEAU JEREMY (104/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M/MME QUESTON JEROME (84/30001), MLE QUONIOU ELODIE (72/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MLE ROYO ANGELINA (72/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YUCEF (103/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), MLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MLE MERCIER SYLVETTE (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), M PREDEAU FABIEN (72/30001)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 10237 tantièmes.

RESOLUTION 13.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 115 copropriétaires représentant 9873 / 12651 tantièmes

Ont voté contre : 31 copropriétaires représentant 2778 / 12651 tantièmes

Se sont abstenus : 9 copropriétaires représentant 645 / 12651 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : SCI ANANAS (207/12651), M. BARON TONY (97/12651), MLE BEKSULTANOVA AZA (72/12651), M BOUCHER BRUNO (97/12651), M CALLIER LUCIEN (84/12651), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/12651) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M./MME CHICHUA GIORGI (62/12651), M CLOSIER VINCENT (87/12651), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/12651), MME DUBOIS MARTINE (87/12651), M DUPONT PHILIPPE (84/12651), M. EL HAMDANI ANAS (85/12651), M/MME FAGOT JACQUES (110/12651), MME GARREAU LYDIA (45/12651) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/12651), M/MME GUEDOU JEAN (87/12651) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/12651), M. KADI /*/ MICHAEL (84/12651), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/12651), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/12651) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M. LOIT JIMMY (85/12651), M MARECHAL ADRIEN (72/12651), M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/12651), SCI PG IMMOBILIER (74/12651), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/12651), M RAYMOND MICHEL (104/12651), MME ROUSSELET MARIE (97/12651), M SIGURE BRUNO (84/12651), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/12651), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/12651), MME TOURNE ODILE (132/12651)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/14078), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14078), M/MME GODARD JEAN (88/14078), M/MME JARRON BERNARD (35/14078), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/14078), MLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/14078), MLE MERCIER SYLVETTE (72/14078), M/MME MOLLERON JACKY (88/14078), M PREDEAU FABIEN (72/14078)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/14078)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 9873 / 12651 tantièmes.

Est arrivé en cours de séance : MME GUZMOVA LUBOMIRA (36)

La feuille de présence fait désormais référence à 13853 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 30001 tantièmes.

RESOLUTION 14 : Clôture de la résidence : portails, portillons, contrôle d'accès et interphone

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001



A ce jour, nous disposons d'un devis pour la fermeture de la résidence. D'autres devis sont en cours de réalisation. Ce devis s'élève à près de 45 000 €. Cependant, nous ne disposons pas de devis pour la partie d'aménagement des trottoirs et voie de circulation (marquage, maçonnerie...). Le projet de fermeture est quasiment abouti. Une ébauche a été présentée aux commerces du centre commercial. Ce projet nécessite des petites adaptations afin de permettre de réaliser une fermeture adaptée à chacun.

Les tarifs de la métallerie augmentent sans cesse. Pour éviter un surcoût important, nous vous proposons de voter un budget total de 60 000 € qui serait financé dans sa totalité par le fonds travaux existant.

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
- et délibéré
- ☞ Décide d'effectuer les travaux suivants :
 - fermeture de la résidence avec installation de portails, portillons, contrôle d'accès et interphone à l'entrée.
- ☞ Décide de budgéter un montant total de 60 000 € TTC
- ☞ Précise que le coût des travaux sera réparti :
 - Suivant les charges communes générales – clé 001
- ☞ Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er juillet 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 119 copropriétaires représentant 9740 / 30001 tantièmes
Ont voté contre : 43 copropriétaires représentant 3972 / 30001 tantièmes
Se sont abstenus : 5 copropriétaires représentant 366 / 30001 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), MME BAECHEL BLANDINE (72/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M LLE BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), M LLE BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), M LLE BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELLOT JEAN-JACQUES (47/30001), M LLE BOUTHELOT FRANCOISE (72/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), M LLE BUREAU SANDRINE (88/30001), M LLE BUREAU VALERIE (62/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par M LLE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOBA (35/30001), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36/30001), M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), M LLE GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), M LLE GONTHIER ISABELLE (98/30001), M LLE GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MME LESAIN REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), M LLE LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), M LLE MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), M LLE MIECHOWKA (87/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M. PINEAU JEREMY (104/30001), M PREDEAU FABIEN (72/30001), M LLE QUONIOU ELODIE (72/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par M LLE LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), M LLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 9740 tantièmes.

Est parti en cours de séance : Mlle BOUTHELOT FRANCOISE (72), M./MME GAILHOUSTE PHILIPPE (36)
La feuille de présence fait désormais référence à 13745 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 30001 tantièmes.

RESOLUTION 15 : Utilisation du fonds travaux : clôture de la résidence

Majorité : Article 25 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'assemblée générale décide :

- De financer les travaux suivants par le biais de fonds travaux existant : fermeture de la résidence avec installation de portails, portillons, contrôle d'accès et interphone à l'entrée.
- Précise que ce fonds travaux sera remboursé suivant les charges communes générales – clé 001 uniquement aux copropriétaires concernés par les travaux faisant l'objet de la résolution précédente.
- Autorise le syndic à procéder à l'utilisation du fonds travaux à la date du 1er juillet 2022

Résultat du vote :

Ont voté pour : 46 copropriétaires représentant 3447 / 30001 tantièmes

Ont voté contre : 116 copropriétaires représentant 10285 / 30001 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 238 / 30001 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), MME BAECHEL BLANDINE (72/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), Mlle BLANCHOT LUCILLE (36/30001), Mlle BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAULT GERARD (107/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), Mlle BUREAU SANDRINE (88/30001), Mlle BUREAU VALERIE (62/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI COTEJ (72/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), SARL FRACOPA (35/30001), M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), Mlle GERVAIS FLORENCE (88/30001), Mlle GONTHIER ISABELLE (98/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M PREDEAU FABIEN (72/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 3447 tantièmes.

RESOLUTION 16 : Délégation de pouvoir

Majorité : Article 25 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'assemblée Générale délègue pouvoir :

- Au conseil syndical ;

↳ A effet de choisir le devis le mieux disant afin de réaliser les travaux de fermeture de la résidence avec installation de portails, portillons, contrôle d'accès et interphone à l'entrée
Elle fixe à 60 000 €, le montant maximal des dépenses effectuées en vertu de la présente délégation dont il sera rendu compte à la prochaine Assemblée Générale.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 47 copropriétaires représentant 3512 / 30001 tantièmes
Ont voté contre : 109 copropriétaires représentant 9684 / 30001 tantièmes
Se sont abstenus : 7 copropriétaires représentant 611 / 30001 tantièmes
Sont défailants : 2 copropriétaires
(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), MME BAECHEL BLANDINE (72/30001), M. BARON TONY (97/30001), M BECK KEVIN (97/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), Mlle BLANCHOT LUCILLE (36/30001), Mlle BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), Mlle BUREAU SANDRINE (88/30001), Mlle BUREAU VALERIE (62/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI COTEJ (72/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), SARL FRACOBA (35/30001), M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), Mlle GERVAIS FLORENCE (88/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M. PINEAU JEREMY (104/30001), M PREDEAU FABIEN (72/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), Mlle GONTHIER ISABELLE (98/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001)

Liste des défailants (vote par correspondance) :

Non exprimé : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 3512 tantièmes.

RESOLUTION 17 : Travaux de plantations sur les espaces verts

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de repartition 001



Le syndic et conseil syndical informe l'assemblée que plusieurs devis ont été réalisés. Cependant, certains postes sont manquants. Dans ces conditions, il est proposé de voter un budget global permettant ainsi de réaliser toutes les plantations en une seule fois.

Il est proposé de :

- *créer une haie de rosiers le long de l'allée des Roseraies débutant au n°9 et se terminant à l'angle de l'allée des Merisiers, au bout du n°13 allée des Roseraies*
- *réaliser des plantations de divers rosiers devant le bâtiment B (1,3,5 allée des Merisiers), bordure et paillage*
- *supprimer les rosiers se trouvant à l'entrée principale et créer 4 rectangles en y plantant des rosiers de plusieurs espèces.*
- *devant le bâtiment L (4 allée des Roseraies) : à droite, plantation de rosiers identiques à ceux déjà existant au niveau du pignon du bâtiment A côté rue Greffier (1,3,5,7 allée des Roseraies) et à gauche plantation d'euphorbes.*
- *en face du bâtiment D (1,3 allée des Saules) : création d'un rectangle pour permettre de la plantation de rosiers emera galizia.*
- *devant le bâtiment F, plus précisément devant l'entrée du 2 allée des Merisiers, création d'un massif avec des tulipes, jacinthes, myosotis et jonquilles.*
- *devant le bâtiment G (10,12,14,16 allée des Merisiers), création de carrés et cercles permettant de planter en alterné des rosiers et des euphorbes*

- devant le bâtiment H (1,3,5 allée des Sycomores) : plantation de rosiers identiques à ceux déjà existant au niveau du pignon du bâtiment A côté rue Greffier (1,3,5,7 allée des Roseraies)

- pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
- et délibéré
- ☞ Décide d'effectuer les travaux suivants :
 - travaux de création et plantations diverses, paillage des massifs au niveau des espaces verts.
- ☞ Décide de budgéter la somme de 20 000 € TTC
- ☞ Précise que le coût des travaux sera réparti :
 - Suivant les charges communes générales – clé 001
- ☞ Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er juillet 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 142 copropriétaires représentant 11989 / 13374 tantièmes

Ont voté contre : 16 copropriétaires représentant 1385 / 13374 tantièmes

Se sont abstenus : 6 copropriétaires représentant 511 / 13374 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/13374), SCI ANANAS (207/13374), M. BARON TONY (97/13374), IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/13374), M./MME CHICHUA GIORGI (62/13374), M CLOSIER VINCENT (87/13374), MME DUBOIS MARTINE (87/13374), M DUPONT PHILIPPE (84/13374), M/MME FAGOT JACQUES (110/13374), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/13374), M/LE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/13374), MME MILLON MALLORY (72/13374), M RAYMOND MICHEL (104/13374), M/LE ROYO ANGELINA (72/13374), M SIGURE BRUNO (84/13374), M/MME SIGURE */ JEAN-LOUIS (35/13374)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/13970), M./MME CONTARET DIMITRI (75/13970), M/LE GERVAIS FLORENCE (88/13970), M/MME MOLLERON JACKY (88/13970), M/MME PERRIER YANN (104/13970), M PREDEAU FABIEN (72/13970)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M/LE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/13970)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 11989 / 13374 tantièmes.

RESOLUTION 18 : Utilisation du fonds travaux : financement des travaux divers de plantations et création de massifs

Majorité : Article 25 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'assemblée générale décide :

- De financer les travaux suivants par le biais de fonds travaux existant : Travaux de plantation et création de massif
- Précise que ce fonds travaux sera remboursé suivant les charges communes générales – clé 001 uniquement aux copropriétaires concernés par les travaux faisant l'objet de la résolution précédente.
- Autorise le syndic à procéder à l'utilisation du fonds travaux à la date du 1er juillet 2022

Résultat du vote :

Ont voté pour : 143 copropriétaires représentant 12108 / 30001 tantièmes

Ont voté contre : 15 copropriétaires représentant 1263 / 30001 tantièmes

Se sont abstenus : 7 copropriétaires représentant 599 / 30001 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON */ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), MME BAECHEL

BLANDINE (72/30001), M BECK KEVIN (97/30001), Mlle BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), Mlle BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), Mlle BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), Mlle BUREAU SANDRINE (88/30001), Mlle BUREAU VALERIE (62/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par Mlle LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOBA (35/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), Mlle GONTHIER ISABELLE (98/30001), Mlle GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par Mlle LOISEAU LILIANE, MME GUZMOVA LUBOMIRA (36/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI /*/ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par Mlle LOISEAU LILIANE, MME LESAINTE REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), Mlle LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), Mlle MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), Mlle MIECHOWKA (87/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M/MME QUESTON JEROME (84/30001), Mlle QUONIOU ELODIE (72/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par Mlle LOISEAU LILIANE, M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YUCEF (103/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), Mlle GERVAIS FLORENCE (88/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001), M PREDEAU FABIEN (72/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 12108 tantièmes.

RESOLUTION 18.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 134 copropriétaires représentant 11508 / 12697 tantièmes
Ont voté contre : 14 copropriétaires représentant 1189 / 12697 tantièmes
Se sont abstenus : 7 copropriétaires représentant 599 / 12697 tantièmes

Liste des opposants : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/12697), SCI ANANAS (207/12697), M. BARON TONY (97/12697), M./MME CHICHUA GIORGI (62/12697), M CLOSIER VINCENT (87/12697), M DUPONT PHILIPPE (84/12697), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/12697), M/MME GUIBERT LAURENT (75/12697), Mlle MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/12697), MME MILLON MALLORY (72/12697), M RAYMOND MICHEL (104/12697), Mlle ROYO ANGELINA (72/12697), M SIGURE BRUNO (84/12697), M/MME SIGURE */ JEAN-LOUIS (35/12697)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/14078), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14078), Mlle GERVAIS FLORENCE (88/14078), M/MME MOLLERON JACKY (88/14078), M/MME PERRIER YANN (104/14078), M PREDEAU FABIEN (72/14078), MME YHUELLOU FLORENCE (88/14078)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 11508 / 12697 tantièmes.

RESOLUTION 19 : Délégation de pouvoir

Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'assemblée Générale délègue pouvoir :

- Au conseil syndical ;

A effet de :

↳ choisir le devis le mieux disant pour les travaux de plantations et création de massifs

Elle fixe à 20 000 €, le montant maximal des dépenses effectuées en vertu de la présente délégation dont il sera rendu compte à la prochaine Assemblée Générale.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 142 copropriétaires représentant 11971 / 30001 tantièmes
Ont voté contre : 11 copropriétaires représentant 993 / 30001 tantièmes
Se sont abstenus : 9 copropriétaires représentant 774 / 30001 tantièmes
Sont défaillants : 3 copropriétaires
(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), MME ALLOUI YASMINA (104/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON */ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), MME BAECHER BLANDINE (72/30001), M BECK KEVIN (97/30001), Mlle BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), Mlle BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), Mlle BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELLOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), Mlle BUREAU SANDRINE (88/30001), Mlle BUREAU VALERIE (62/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY */ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU

GINETTE (62/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), M DE ARAUJO RUI DANIEL (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par Mlle LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOBA (35/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), Mlle GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par Mlle LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), MME GUZMOVA LUBOMIRA (36/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M. KADI /*/ MICHAEL (84/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par Mlle LOISEAU LILIANE, MME LESAIN REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), Mlle LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), M MARECHAL ADRIEN (72/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), Mlle MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), Mlle MIECHOWKA (87/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M. PINEAU JEREMY (104/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M PREDEAU FABIEN (72/30001), M/MME QUESTON JEROME (84/30001), Mlle QUONIOU ELODIE (72/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par Mlle LOISEAU LILIANE, M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M./MME CHICHUA GIORGI (62/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), Mlle GERVAIS FLORENCE (88/30001), Mlle GONTHIER ISABELLE (98/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des défaillants (vote par correspondance) :

Non exprimé : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 11971 tantièmes.

RESOLUTION 19.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 133 copropriétaires représentant 11369 / 12362 tantièmes

Ont voté contre : 11 copropriétaires représentant 993 / 12362 tantièmes

Se sont abstenus : 9 copropriétaires représentant 774 / 12362 tantièmes

Sont défailants : 3 copropriétaires

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : SCI ANANAS (207/12362), M. BARON TONY (97/12362), M CLOSIER VINCENT (87/12362), M DUPONT PHILIPPE (84/12362), Mlle MALLETT ANNE-CHARLOTTE (47/12362), MME MILLON MALLORY (72/12362), M/MME PERRIER YANN (104/12362), M RAYMOND MICHEL (104/12362), Mlle ROYO ANGELINA (72/12362), M SIGURE BRUNO (84/12362), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/12362)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/14078), M./MME CHICHUA GIORGI (62/14078), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14078), Mlle GERVAIS FLORENCE (88/14078), Mlle GONTHIER ISABELLE (98/14078), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/14078), M/MME MOLLERON JACKY (88/14078), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/14078), MME YHUELLOU FLORENCE (88/14078)

Liste des défailants (vote par correspondance) :

Non exprimé : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/14078), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/14078), MME RICHOUX MARTINE (72/14078)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 11369 / 12362 tantièmes.

Est parti en cours de séance : M DE ARAUJO RUI DANIEL (84), M/MME RIBEIRO DE ARAUJO HEREDIO (146)
La feuille de présence fait désormais référence à 13515 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 30001 tantièmes.

RESOLUTION 20 : Travaux de création du potager partagé dans le triangle face au bâtiment H (1,3,5 allée des Sycomores)

Majorité : Titre

Devis GRESSER

Montant 2 885.27 euros TTC

Devis JEVOR

Montant 3 600.00 euros TTC

RESOLUTION 20.1 : Décision de principe sur la réalisation des travaux de création d'un potager partagé

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés
- pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
- et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :

- Création d'un potager partagé dans les espaces verts au niveau du triangle face au bâtiment H (1, 3, 5 Sycomores).

Précise que le coût des travaux sera réparti :

Suivant les charges communes générales – clé 001

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er juillet 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 114 copropriétaires représentant 9550 / 12536 tantièmes

Ont voté contre : 35 copropriétaires représentant 2986 / 12536 tantièmes

Se sont abstenus : 14 copropriétaires représentant 1204 / 12536 tantièmes

Liste des opposants : SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/12536), MME ALLOUI YASMINA (104/12536), M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/12536), M. BARON TONY (97/12536), M BELOUET LAURENT (75/12536), MLE BUREAU SANDRINE (88/12536), MLE BUREAU VALERIE (62/12536), M CAILLARD MICHEL (47/12536), M CALLIER LUCIEN (84/12536), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/12536) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/12536), MME CORJON FRANCOISE (72/12536), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/12536), MME DUBOIS MARTINE (87/12536), M DUPONT PHILIPPE (84/12536), MLE GONTHIER ISABELLE (98/12536), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/12536), M/MME GUEDOU JEAN (87/12536) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, MME JUBERT ISABELLE (104/12536) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, MME KERAUDRAN MEGANE (104/12536), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/12536) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M. LOIT JIMMY (85/12536), MLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/12536), M MARECHAL ADRIEN (72/12536), MLE MERCIER SYLVETTE (72/12536), MME MILLON MALLORY (72/12536), M. PINEAU JEREMY (104/12536), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/12536) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M PREDEAU FABIEN (72/12536), M RAYMOND MICHEL (104/12536), MLE ROYO ANGELINA (72/12536), M SIGURE BRUNO (84/12536), M/MME SIGURE */ JEAN-LOUIS (35/12536), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/12536), MME TOURNE ODILE (132/12536)

Liste des abstentionnistes : SCI ANANAS (207/13740), M BEAUSSIER YVAN (84/13740), M. BEN KAMLA TAHAR (85/13740), M./MME CHICHUA GIORGI (62/13740), M CLOSIER VINCENT (87/13740), M./MME CONTARET DIMITRI (75/13740), M DUBOIS GERARD (68/13740), MME GARREAU LYDIA (45/13740) représenté(e) par M. Garreau Francis, MLE GERVAIS FLORENCE (88/13740), M/MME GODARD JEAN (88/13740), M/MME JARRON BERNARD (35/13740), M/MME MOLLERON JACKY (88/13740), M/MME PERRIER YANN (104/13740), MME YHUELLOU FLORENCE (88/13740)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 9550 / 12536 tantièmes.

RESOLUTION 20.2 : Création d'un potager partagé : choix de l'entreprise GRESSER

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GRESSER prévue pour un montant de 2 885.27 T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 118 copropriétaires représentant 10113 / 12104 tantièmes

Ont voté contre : 24 copropriétaires représentant 1991 / 12104 tantièmes

Se sont abstenus : 20 copropriétaires représentant 1551 / 12104 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/12104), M. BARON TONY (97/12104), MLE BUREAU SANDRINE (88/12104), MLE BUREAU VALERIE (62/12104), M CALLIER LUCIEN (84/12104), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/12104) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/12104), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/12104), MME DUBOIS MARTINE (87/12104), M DUPONT PHILIPPE (84/12104), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/12104), M/MME GUEDOU JEAN (87/12104) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, MME JUBERT ISABELLE (104/12104) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/12104) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, MLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/12104), M MARECHAL ADRIEN (72/12104), MME MILLON MALLORY (72/12104), M. PINEAU JEREMY (104/12104), M PREDEAU FABIEN (72/12104), M RAYMOND MICHEL (104/12104), MLE ROYO ANGELINA (72/12104), M SIGURE BRUNO (84/12104), M/MME SIGURE */ JEAN-LOUIS (35/12104), MME TOURNE ODILE (132/12104)

Liste des abstentionnistes : SCI ANANAS (207/13740), MME BAECHEL BLANDINE (72/13740), M BEAUSSIER YVAN (84/13740), M. BEN KAMLA TAHAR (85/13740), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/13740), MLLE BLANCHOT LUCILLE (36/13740), M./MME CHICHUA GIORGI (62/13740), M CLOSIER VINCENT (87/13740), M./MME CONTARET DIMITRI (75/13740), M. DELAIRE EMMANUEL (84/13740), M DUBOIS GERARD (68/13740), MME GARREAU LYDIA (45/13740) représenté(e) par M. Garreau Francis, MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/13740), MLLE GERVAIS FLORENCE (88/13740), M/MME GODARD JEAN (88/13740), M/MME JARRON BERNARD (35/13740), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/13740), M/MME MOLLERON JACKY (88/13740), M/MME PERRIER YANN (104/13740), MME YHUELLOU FLORENCE (88/13740)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/13740)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 10113 / 12104 tantièmes.

RESOLUTION 20.3 : Création d'un potager partagé : choix de l'entreprise JEVOR

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise JEVOR prévue pour un montant de 3 600.00 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 80 copropriétaires représentant 7057 / 11660 tantièmes

Ont voté contre : 56 copropriétaires représentant 4603 / 11660 tantièmes

Se sont abstenus : 25 copropriétaires représentant 1911 / 11660 tantièmes

Sont défaillants : 2 copropriétaires

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/11660), MME ALLOUI YASMINA (104/11660), M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/11660), M. BARON TONY (97/11660), MLLE BEKSULTANOVA AZA (72/11660), MLLE BOISSIERE MATHILDE (68/11660), M BOUCHER BRUNO (97/11660), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/11660), MLLE BUREAU SANDRINE (88/11660), MLLE BUREAU VALERIE (62/11660), M CALLIER LUCIEN (84/11660), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/11660) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/11660), SCI COTEJ (72/11660), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/11660), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/11660), MME DUBOIS MARTINE (87/11660), M DUPONT PHILIPPE (84/11660), SARL DVM IMMO (35/11660), M. EL HAMDANI ANAS (85/11660), M. ESPILIT LUCAS (75/11660), M/MME FAGOT JACQUES (110/11660), M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/11660), MLLE GOSSEC CAROLE (88/11660), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/11660), M/MME GUEDOU JEAN (87/11660) représenté(e) par MLLE LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/11660), MME HUBERT LUCETTE (91/11660) représenté(e) par M. Hubert Luc, MME JUBERT ISABELLE (104/11660) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/11660), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/11660), MME LEDUC Natalie (97/11660) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/11660) représenté(e) par MLLE LOISEAU LILIANE, MLLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/11660), M MARECHAL ADRIEN (72/11660), M. MEZIANE MEHDI (72/11660), MME MILLON MALLORY (72/11660), MME PAROU SANDRINE (85/11660), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/11660), M/MME PERRIER YANN (104/11660), SCI PG IMMOBILIER (74/11660), M./MME PIERRON ETIENNE (62/11660), M. PINEAU JEREMY (104/11660), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/11660), M PREDEAU FABIEN (72/11660), M/MME QUESTON JEROME (84/11660), M RAYMOND MICHEL (104/11660), MME ROUSSELET MARIE (97/11660), MLLE ROYO ANGELINA (72/11660), M/MME SIA EDUARD (72/11660) représenté(e) par MLLE LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/11660), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/11660), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/11660), MME THIERRY REGINE (88/11660), MME TOURNE ODILE (132/11660), MME VASSINA MARINA (85/11660)

Liste des abstentionnistes : SCI ANANAS (207/13740), MME BAECHEL BLANDINE (72/13740), M BEAUSSIER YVAN (84/13740), M BECK KEVIN (97/13740), M. BEN KAMLA TAHAR (85/13740), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/13740), MLLE BLANCHOT LUCILLE (36/13740), MME BUIRA HELENE (98/13740), M./MME CHICHUA GIORGI (62/13740), M CLOSIER VINCENT (87/13740), M./MME CONTARET DIMITRI (75/13740), M. DELAIRE EMMANUEL (84/13740), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/13740), M DUBOIS GERARD (68/13740), SARL FRACOBA (35/13740), MME GARREAU LYDIA (45/13740) représenté(e) par M. Garreau Francis, MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/13740), MLLE GERVAIS FLORENCE (88/13740), M/MME GODARD

JEAN (88/13740), M/MME JARRON BERNARD (35/13740), M. KADI /*/ MICHAEL (84/13740), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/13740), M/MME MOLLERON JACKY (88/13740), M/MME ODONNAT JEAN (75/13740), MME YHUELLOU FLORENCE (88/13740)

Liste des défaillants (vote par correspondance) :

Non exprimé : M/MME LAYMA VINCENT (97/13740), MME RICHOUX MARTINE (72/13740)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 7057 / 11660 tantièmes.

RESOLUTION 21 : Utilisation du fonds travaux : travaux de création d'un potager partagé

Majorité : Article 25 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'assemblée générale décide :

- De financer les travaux suivants par le biais de fonds travaux existant : création d'un potager partagé

- Précise que ce fonds travaux sera remboursé suivant les charges communes générales – clé 001 uniquement aux copropriétaires concernés par les travaux faisant l'objet de la résolution précédente.

- Autorise le syndic à procéder à l'utilisation du fonds travaux à la date du 1er juillet 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 114 copropriétaires représentant 9635 / 30001 tantièmes

Ont voté contre : 33 copropriétaires représentant 2926 / 30001 tantièmes

Se sont abstenus : 14 copropriétaires représentant 1022 / 30001 tantièmes

Sont défaillants : 2 copropriétaires

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), MME BAECHEL BLANDINE (72/30001), M BECK KEVIN (97/30001), MLE BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M/MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MLE BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MLE BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), MME ESTIENNE NATHALIE (84/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOPA (35/30001), M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MLE GONTHIER ISABELLE (98/30001), MLE GOSSEC CAROLE (88/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), MME GUZMOVA LUBOMIRA (36/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MME LESAINTE REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL

(85/30001), Mlle LOISEAU LILIANE (75/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), Mlle MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), Mlle MIECHOWKA (87/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M/MME QUESTON JEROME (84/30001), Mlle QUONIOU ELODIE (72/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par Mlle LOISEAU LILIANE, M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME THIERRY REGINE (88/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), M CLOSIER VINCENT (87/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), Mlle GERVAIS FLORENCE (88/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME JARRON BERNARD (35/30001), M. KADI /*/ MICHAEL (84/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001)

Liste des défailants (vote par correspondance) :

Non exprimé : MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 9635 tantièmes.

Est parti en cours de séance : MME ESTIENNE NATHALIE (84), MME THIERRY REGINE (88)

La feuille de présence fait désormais référence à 13343 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 30001 tantièmes.

RESOLUTION 22 : Travaux de réfection de certains trottoirs de la résidence

Majorité : *Titre*

Devis COLAS
Devis EUROVIA

Montant 22 817.19 euros TTC
Montant 22 088.00 euros TTC

RESOLUTION 22.1 : Décision de principe sur la réalisation des travaux de réfection des certains trottoirs en enrobé

Majorité : *Majorité simple* – Base de répartition : *Base de répartition 001*



L'Assemblée Générale après avoir :

pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés

pris connaissance de l'avis du conseil syndical;

et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :

- Réfection en enrobé de certains trottoirs de la résidence

Précise que le coût des travaux sera réparti :

Suivant les charges communes générales – clé 001

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er juillet 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 138 copropriétaires représentant 11801 / 13017 tantièmes
Ont voté contre : 14 copropriétaires représentant 1216 / 13017 tantièmes
Se sont abstenus : 8 copropriétaires représentant 477 / 13017 tantièmes
Est défaillant : 1 copropriétaire
(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/13017), SCI ANANAS (207/13017), M BOUCHER BRUNO (97/13017), M./MME CHICHUA GIORGI (62/13017), M CLOSIER VINCENT (87/13017), MME DUBOIS MARTINE (87/13017), M DUPONT PHILIPPE (84/13017), M. LOIT JIMMY (85/13017), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/13017), Mlle MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/13017), M MARECHAL ADRIEN (72/13017), M. MEZIANE MEHDI (72/13017), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/13017), Mlle ROYO ANGELINA (72/13017)

Liste des abstentionnistes : M AUGIS LUCIEN (36/13568), M BEAUSSIER YVAN (84/13568), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/13568), M./MME CONTARET DIMITRI (75/13568), SARL DVM IMMO (35/13568), MME GUZMOVA LUBOMIRA (36/13568), MME MILLON MALLORY (72/13568), M/MME PERRIER YANN (104/13568)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/13568)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 11801 / 13017 tantièmes.

RESOLUTION 22.2 : Réfection de l'enrobé de certains trottoirs de la résidence : choix de l'entreprise COLAS

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise COLAS prévue pour un montant de 22 817.19 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 105 copropriétaires représentant 9125 / 12059 tantièmes
Ont voté contre : 35 copropriétaires représentant 2934 / 12059 tantièmes
Se sont abstenus : 18 copropriétaires représentant 1285 / 12059 tantièmes
Sont défaillants : 3 copropriétaires
(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/12059), M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/12059), SCI ANANAS (207/12059), M BOILEAU DAVID (62/12059), Mlle BOISSIERE MATHILDE (68/12059), M BOUCHER BRUNO (97/12059), M CALLIER LUCIEN (84/12059), M./MME CHICHUA GIORGI (62/12059), M CLOSIER VINCENT (87/12059), SCI COTEJ (72/12059), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/12059), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/12059), M DUPONT PHILIPPE (84/12059), M/MME FAGOT JACQUES (110/12059), Mlle GERVAIS FLORENCE (88/12059), MME JUBERT ISABELLE (104/12059) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M. KADI /*/ MICHAEL (84/12059), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/12059), MME LEDUC Natalie (97/12059) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, Mlle MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/12059), M MARECHAL ADRIEN (72/12059), M. MEZIANE MEHDI (72/12059), M/MME MOLLERON JACKY (88/12059), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/12059), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/12059), SCI PG IMMOBILIER (74/12059), M./MME PIERRON ETIENNE (62/12059), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/12059), M/MME QUESTON JEROME (84/12059), M RAYMOND MICHEL (104/12059), M ROEDER FRANCOIS (75/12059), Mlle ROYO ANGELINA (72/12059), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/12059), M./MME THAUVIN GERARD (47/12059), MME TOURNE ODILE (132/12059)

Liste des abstentionnistes : MME BAECHER BLANDINE (72/13568), M BEAUSSIER YVAN (84/13568), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/13568), Mlle BLANCHOT LUCILLE (36/13568), MME BUIRA HELENE (98/13568), Mlle BUREAU SANDRINE (88/13568), Mlle BUREAU VALERIE (62/13568), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/13568) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, SARL DVM IMMO (35/13568), M. EL HAMDANI ANAS

(85/13568), M. ESPILIT LUCAS (75/13568), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/13568), M/MME GUIBERT LAURENT (75/13568), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/13568), MME MILLON MALLORY (72/13568), M/MME ODONNAT JEAN (75/13568), M/MME PERRIER YANN (104/13568), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/13568) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE

Liste des défaillants (vote par correspondance) :

Non exprimé : MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/13568), IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/13568), M./MME CONTARET DIMITRI (75/13568)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 9125 / 12059 tantièmes.

RESOLUTION 22.3 : Réfection de l'enrobé de certains trottoirs de la résidence : choix de l'entreprise EUROVIA

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EUROVIA prévue pour un montant de 22 088.00 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 120 copropriétaires représentant 10464 / 11955 tantièmes

Ont voté contre : 18 copropriétaires représentant 1491 / 11955 tantièmes

Se sont abstenus : 21 copropriétaires représentant 1466 / 11955 tantièmes

Sont défaillants : 2 copropriétaires

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/11955), M BOUCHER BRUNO (97/11955), M./MME CHICHUA GIORGI (62/11955), M CLOSIER VINCENT (87/11955), M DUPONT PHILIPPE (84/11955), M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/11955), MME HUBERT LUCETTE (91/11955) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JULIEN LIONEL (75/11955), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/11955) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, MLE MALLETT ANNE-CHARLOTTE (47/11955), M MARECHAL ADRIEN (72/11955), M. MEZIANE MEHDI (72/11955), SCI MUSSO (169/11955) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, MME PAROU SANDRINE (85/11955), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/11955), MME ROUSSELET MARIE (97/11955), MLE ROYO ANGELINA (72/11955), M/MME VASSORT SYLVIE (88/11955)

Liste des abstentionnistes : M AUGIS LUCIEN (36/13568), MME BAECHER BLANDINE (72/13568), M. BARON TONY (97/13568), M BEAUSSIER YVAN (84/13568), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/13568), MLE BLANCHOT LUCILLE (36/13568), M/MME BOUILLON DIDIER (75/13568), MLE BUREAU SANDRINE (88/13568), MLE BUREAU VALERIE (62/13568), M. DELAIRE EMMANUEL (84/13568), SARL DVM IMMO (35/13568), M. EL HAMDANI ANAS (85/13568), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/13568), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/13568), M/MME GUIBERT LAURENT (75/13568), M. KADI / MICHAEL (84/13568), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/13568), MME MILLON MALLORY (72/13568), M/MME ODONNAT JEAN (75/13568), M/MME PERRIER YANN (104/13568), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/13568) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE

Liste des défaillants (vote par correspondance) :

Non exprimé : M./MME CONTARET DIMITRI (75/13568), MME RICHOUX MARTINE (72/13568)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 10464 / 11955 tantièmes.

Est parti en cours de séance : MLE GOSSEC CAROLE (88)

La feuille de présence fait désormais référence à 13255 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 30001 tantièmes.

RESOLUTION 23 : Utilisation du fonds travaux : Travaux de réfection de certains trottoirs de la résidence



Majorité : Article 25 – Base de répartition : Base de répartition 001

L'assemblée générale décide :

- De financer les travaux suivants par le biais de fonds travaux existant : Travaux de réfection de certains trottoirs de la résidence
- Précise que ce fonds travaux sera remboursé suivant les charges communes générales – clé 001 uniquement aux copropriétaires concernés par les travaux faisant l'objet de la résolution précédente.
- Autorise le syndic à procéder à l'utilisation du fonds travaux à la date du 1er juillet 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 134 copropriétaires représentant 11433 / 30001 tantièmes
Ont voté contre : 15 copropriétaires représentant 1213 / 30001 tantièmes
Se sont abstenus : 10 copropriétaires représentant 749 / 30001 tantièmes
Est défaillant : 1 copropriétaire
(Vote par correspondance)

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/30001), SCI ANANAS (207/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), MME BAECHER BLANDINE (72/30001), M BECK KEVIN (97/30001), MME BEKSULTANOVA AZA (72/30001), M BELOUET LAURENT (75/30001), M BELOUET STEPHANE (72/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MME BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BOILEAU DAVID (62/30001), MME BOISSIERE MATHILDE (68/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELOT JEAN-JACQUES (47/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), M CAILLARD MICHEL (47/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/30001) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, MME CORJON FRANCOISE (72/30001), SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MME DELHOMENIE NICOLE (97/30001), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), M DUBOIS GERARD (68/30001), MME DUBOIS MARTINE (87/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M. ESPILIT LUCAS (75/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), SARL FRACOBA (35/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MME GERVAIS FLORENCE (88/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MME GONTHIER ISABELLE (98/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), MME GUZMOVA LUBOMIRA (36/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, M/MME JARRON BERNARD (35/30001), MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), MME KERAUDRAN MEGANE (104/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M/MME LAYMA VINCENT (97/30001), MME LEDUC Natalie (97/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/30001) représenté(e) par MME LOISEAU LILIANE, MME LESAINTE REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), MME LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), MME MERCIER SYLVETTE (72/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), MME MIECHOWKA (87/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001)

représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), M/MME MUSSO DANIEL (415/30001) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PAROU SANDRINE (85/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M./MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M. PINEAU JEREMY (104/30001), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/30001) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M PREDEAU FABIEN (72/30001), M/MME QUESTON JEROME (84/30001), M/LE QUONIOU ELODIE (72/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), M ROEDER FRANCOIS (75/30001), MME ROUSSELET MARIE (97/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M/MME SIA EDUARD (72/30001) représenté(e) par M/LE LOISEAU LILIANE, M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M./MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M./MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Liste des abstentionnistes : M. BARON TONY (97/30001), M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/30001), M./MME CONTARET DIMITRI (75/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. KADI /*/ MICHAEL (84/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PERRIER YANN (104/30001)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M/LE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 11433 tantièmes.

RESOLUTION 23.1 : Deuxième vote à la majorité simple (article 24)

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pas pu décider à la majorité prévue à l'article 25 mais le tiers au moins des voix recueillies de tous les copropriétaires étant favorable, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité prévue à l'article 24.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 126 copropriétaires représentant 10884 / 11800 tantièmes

Ont voté contre : 11 copropriétaires représentant 916 / 11800 tantièmes

Se sont abstenus : 10 copropriétaires représentant 749 / 11800 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : MME ALLOUI YASMINA (104/11800), M BOUCHER BRUNO (97/11800), M./MME CHICHUA GIORGI (62/11800), M CLOSIER VINCENT (87/11800), M DUPONT PHILIPPE (84/11800), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/11800), M/LE MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/11800), M MARECHAL ADRIEN (72/11800), M RAYMOND MICHEL (104/11800), M/LE ROYO ANGELINA (72/11800), M/MME TACHFINT YUCEF (103/11800)

Liste des abstentionnistes : M. BARON TONY (97/14078), M BEAUSSIER YVAN (84/14078), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/14078), M./MME CONTARET DIMITRI (75/14078), SARL DVM IMMO (35/14078), M. KADI /*/ MICHAEL (84/14078), MME MILLON MALLORY (72/14078), M/MME MOLLERON JACKY (88/14078), M/MME ODONNAT JEAN (75/14078), M/MME PERRIER YANN (104/14078)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M/LE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/14078)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 10884 / 11800 tantièmes.

Est parti en cours de séance : M BOILEAU DAVID (62), M ROEDER FRANCOIS (75)

La feuille de présence fait désormais référence à 13118 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 30001 tantièmes.

RESOLUTION 24 : Création d'un terrain de football sur l'espace côté RN20 à usage exclusif des résidents

Majorité : *Titre*

Lors d'une précédente réunion, l'assemblée générale a validé la création d'un espace de jeu (terrain de foot) avec la délimitation réalisée par le gardien à l'aide de peinture spéciale.

Il s'avère que celle-ci ne tient pas dans le temps et cet espace ne peut être utilisé en l'état par les enfants des résidents.

Il est proposé de créer un réel espace permettant la pratique de football uniquement par des résidents.

Devis BERONIE
Devis BATICONSULT

Montant 10 260.00 euros TTC
Montant 17 332.06 euros TTC

RESOLUTION 24.1 : Décision de principe sur les travaux de création d'un terrain de football sur l'espace vert le long de la RN20

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001*



L'Assemblée Générale après avoir :

pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés

pris connaissance de l'avis du conseil syndical;

et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :

Création d'un terrain de football sur l'espace vert situé le long de la RN20 et à usage exclusif des résidents.

Précise que le coût des travaux sera réparti :

Suivant les charges communes générales – clé 001

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er juillet 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 94 copropriétaires représentant 7628 / 12147 tantièmes

Ont voté contre : 51 copropriétaires représentant 4519 / 12147 tantièmes

Se sont abstenus : 13 copropriétaires représentant 1196 / 12147 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/12147), SCI ALLEE DES ROSERAIES (150/12147), MME ALLOUI YASMINA (104/12147), M. BARON TONY (97/12147), M BELOUET LAURENT (75/12147), M BELOUET STEPHANE (72/12147), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/12147), Mlle BOISSIERE MATHILDE (68/12147), Mlle BUREAU SANDRINE (88/12147), Mlle BUREAU VALERIE (62/12147), M CAILLARD MICHEL (47/12147), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/12147) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/12147), M./MME CHICHUA GIORGI (62/12147), M CLOSIER VINCENT (87/12147), MME CORJON FRANCOISE (72/12147), MME DELHOMENIE NICOLE (97/12147), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/12147), M DUBOIS GERARD (68/12147), MME DUBOIS MARTINE (87/12147), M DUPONT PHILIPPE (84/12147), M. ESPILIT LUCAS (75/12147), SARL FRACOBA (35/12147), Mlle GERVAIS FLORENCE (88/12147), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/12147), MME GUZMOVA LUBOMIRA (36/12147), MME KERAUDRAN MEGANE (104/12147), M/MME LAYMA VINCENT (97/12147), MME LEDUC Natalie (97/12147) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, MLE/M. LEGAGNEUX / BEQUET DAVID (98/12147) représenté(e) par Mlle LOISEAU LILIANE, MME LESAIT REJANE (84/12147) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/12147), M. LOIT JIMMY (85/12147), Mlle MALLET ANNE-CHARLOTTE (47/12147), M MARECHAL ADRIEN (72/12147), Mlle MERCIER SYLVETTE (72/12147), M/MME MUSSO DANIEL (415/12147) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, M MUSSO YVES (162/12147), MME PAROU SANDRINE (85/12147), M./MME

PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (47/12147), M/MME PERRIER YANN (104/12147), M. PINEAU JEREMY (104/12147), M POTTEAU JEAN-MICHEL (85/12147) représenté(e) par M BELOUET LAURENT, M PREDEAU FABIEN (72/12147), M/MME QUESTON JEROME (84/12147), MME ROUSSELET MARIE (97/12147), M/MLLE ROYO ANGELINA (72/12147), M/MME SIA EDUARD (72/12147) représenté(e) par M/MLLE LOISEAU LILIANE, M/MME SOUCHET OLDER (74/12147), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/12147), M VAUSSION MATHIEU (85/12147)

Liste des abstentionnistes : SCI ANANAS (207/13343), M BEAUSSIER YVAN (84/13343), M. BEN KAMLA TAHAR (85/13343), M/MME CALVEZ THIERRY (84/13343), M./MME CONTARET DIMITRI (75/13343), MME GARREAU LYDIA (45/13343) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GODARD JEAN (88/13343), M/MME JARRON BERNARD (35/13343), M./MME PIERRON ETIENNE (62/13343), M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/13343), M RAYMOND MICHEL (104/13343), MME TOURNE ODILE (132/13343), MME YHUELLOU FLORENCE (88/13343)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 7628 / 12147 tantièmes.

RESOLUTION 24.2 : Création d'un terrain de football sur l'espace côté RN20 à usage exclusif des résidents : Choix de l'entreprise BERONIE

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 001



L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise BERONE prévue pour un montant de 10 260.00 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 105 copropriétaires représentant 9010 / 11666 tantièmes

Ont voté contre : 33 copropriétaires représentant 2656 / 11666 tantièmes

Se sont abstenus : 19 copropriétaires représentant 1589 / 11666 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : MME ALLOUI YASMINA (104/11666), M. BARON TONY (97/11666), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/11666), M/MLLE BOISSIERE MATHILDE (68/11666), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/11666), M/MLLE BUREAU SANDRINE (88/11666), M/MLLE BUREAU VALERIE (62/11666), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/11666) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, IND CHEVALLIER / ASSELIN (74/11666), M./MME CHICHUA GIORGI (62/11666), M CLOSIER VINCENT (87/11666), MME DELHOMENIE NICOLE (97/11666), M/MLLE DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (72/11666), M DUBOIS GERARD (68/11666), MME DUBOIS MARTINE (87/11666), M DUPONT PHILIPPE (84/11666), M. ESPILIT LUCAS (75/11666), M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/11666), M/MLLE GERVAIS FLORENCE (88/11666), M/MME GRANDBIEN SEBASTIEN (88/11666), MME HUBERT LUCETTE (91/11666) représenté(e) par M. Hubert Luc, MME LEDUC Natalie (97/11666) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/11666), M/MLLE MALLETT ANNE-CHARLOTTE (47/11666), M MARECHAL ADRIEN (72/11666), MME PAROU SANDRINE (85/11666), M/MME PERRIER YANN (104/11666), M. PINEAU JEREMY (104/11666), M PREDEAU FABIEN (72/11666), M/MME QUESTON JEROME (84/11666), MME ROUSSELET MARIE (97/11666), M/MLLE ROYO ANGELINA (72/11666), M/MME TACHFINT YOUCEF (103/11666)

Liste des abstentionnistes : SCI ANANAS (207/13343), MME BAECHER BLANDINE (72/13343), M BEAUSSIER YVAN (84/13343), M. BEN KAMLA TAHAR (85/13343), M/MLLE BLANCHOT LUCILLE (36/13343), M/MME CALVEZ THIERRY (84/13343), M./MME CONTARET DIMITRI (75/13343), M. DELAIRE EMMANUEL (84/13343), MME GARREAU LYDIA (45/13343) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MLLE GENEIX / LACAZE YVAN (36/13343), M/MME JARRON BERNARD (35/13343), M/MME LAYMA VINCENT (97/13343), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/13343), M./MME PIERRON ETIENNE (62/13343), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/13343) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/13343), M RAYMOND MICHEL (104/13343), MME TOURNE ODILE (132/13343), MME YHUELLOU FLORENCE (88/13343)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M/MME GODARD JEAN (88/13343)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 9010 / 11666 tantièmes.

RESOLUTION 24.3 : Création d'un terrain de football sur l'espace côté RN20 à usage exclusif des résidents : Choix de l'entreprise BATICONSULT



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise BATICONSULT prévue pour un montant de 17 332.06 € T.T.C.

Résultat du vote :

- Ont voté pour :** 16 copropriétaires représentant 1404 / 11496 tantièmes
 - Ont voté contre :** 120 copropriétaires représentant 10092 / 11496 tantièmes
 - Se sont abstenus :** 20 copropriétaires représentant 1700 / 11496 tantièmes
 - Sont défailants :** 2 copropriétaires
- (Vote par correspondance)

Liste des opposants : M BECK KEVIN (97/11496), MME BENSALMA MONIQUE (85/11496), M BONGIBAUT GERARD (107/11496), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/11496), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/11496), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/11496) représenté(e) par SOLIHA , M/MME GAUTHIER-ROZE JOEL (35/11496), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/11496), MLE GONTHIER ISABELLE (98/11496), M/MME HARBA RACHID (162/11496) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/11496), MME HUBERT LUCETTE (91/11496) représenté(e) par M. Hubert Luc, MME JEGOU JANNINE (87/11496), MME MAULAY NICOLE (75/11496), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/11496), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/11496)

Liste des abstentionnistes : SCI ANANAS (207/13343), MME BAECHER BLANDINE (72/13343), M BEAUSSIER YVAN (84/13343), M. BEN KAMLA TAHAR (85/13343), MLE BLANCHOT LUCILLE (36/13343), MME BUIRA HELENE (98/13343), M/MME CALVEZ THIERRY (84/13343), M. DELAIRE EMMANUEL (84/13343), MME GARREAU LYDIA (45/13343) représenté(e) par M. Garreau Francis, MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/13343), M/MME GODARD JEAN (88/13343), M/MME JARRON BERNARD (35/13343), M/MME LAYMA VINCENT (97/13343), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/13343), M./MME PIERRON ETIENNE (62/13343), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/13343) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, M./MME PINEAU SEBASTIEN (107/13343), M RAYMOND MICHEL (104/13343), MME TOURNE ODILE (132/13343), MME YHUELLOU FLORENCE (88/13343)

Liste des défailants (vote par correspondance) :

Non exprimé : M./MME CONTARET DIMITRI (75/13343), MME RICHOUX MARTINE (72/13343)

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 10092 / 11496 tantièmes.

RESOLUTION 25 : Utilisation du fonds travaux : Création d'un terrain de football sur l'espace côté RN20 à usage exclusif des résidents



Majorité : Article25 – Base de répartition : Base de répartition 001

Selon le résultat des résolutions précédentes, il sera possible de :

- *financer la totalité, si toutefois l'une des résolutions n'est pas adoptée*
- *financer partiellement à hauteur de 7 776.15 € si les résolutions sont toutes adoptées avec les devis les mieux disants*

L'assemblée générale décide :

- De financer partiellement/totalement les travaux suivants par le biais de fonds travaux existant : Création d'un terrain de football sur l'espace côté RN20 à usage exclusif des résidents

- Précise que ce fonds travaux sera remboursé suivant les charges communes générales – clé 001 uniquement aux copropriétaires concernés par les travaux faisant l'objet de la résolution précédente.

- Autorise le syndic à procéder à l'utilisation du fonds travaux à la date du 1er juillet 2022

Résultat du vote :

- Ont voté pour :** 98 copropriétaires représentant 8056 / 30001 tantièmes
- Ont voté contre :** 46 copropriétaires représentant 4158 / 30001 tantièmes
- Se sont abstenus :** 14 copropriétaires représentant 1129 / 30001 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (97/30001), M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (75/30001), M AUGIS LUCIEN (36/30001), MME AUMASSON /*/ CATHERINE (74/30001) représenté(e) par M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE, M/MME AYME JEAN-CHRISTOPHE (71/30001), MME BAECHEL BLANDINE (72/30001), M BECK KEVIN (97/30001), MLE BEKSULTANOVA AZA (72/30001), MME BENSALMA MONIQUE (85/30001), MME BERGE SOPHIE (75/30001), M BESNARD STEPHANE (106/30001), MLE BLANCHOT LUCILLE (36/30001), M BONGIBAUT GERARD (107/30001), M BORDELOT JEAN-JACQUES (47/30001), M BOUCHER BRUNO (97/30001), M/MME BOUILLON DIDIER (75/30001), MME BOUMAIZA FRANCOISE (75/30001), MME BREMON ESTELLE (106/30001), MME BRETONNET ANNIE (84/30001), M BRO JEAN-LOUIS (75/30001), MME BUIRA HELENE (98/30001), M CALLIER LUCIEN (84/30001), MME CARY /*/ DANIELE (107/30001), MME CERVEAU GINETTE (62/30001), SCI CLAMIDA (87/30001) représenté(e) par M HERSANT MEHDI, SCI COTEJ (72/30001), M. COTTON FABIEN (72/30001), MME CRIOU BRIGITTE (84/30001), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (84/30001), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91/30001), SCI DECOLOUE (62/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M. DELAIRE EMMANUEL (84/30001), MME DELAPLANCHE /*/ MAURICETTE (97/30001), MLE/M. DRUELLE / HERSANT ALEXANDRE (75/30001), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (88/30001), SARL DVM IMMO (35/30001), M. EL HAMDANI ANAS (85/30001), M/MME FAGOT JACQUES (110/30001), STE FONCIERE D'HABITAT HUMANISME (85/30001) représenté(e) par SOLIHA , M/MME FOUCARD PHILIPPE (35/30001), M FOUCARD PHILIPPE (72/30001), M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (35/30001), MLE/M. GENEIX / LACAZE YVAN (36/30001), MME GILLET MICHELE (98/30001), M GIRARD JEAN-CLAUDE (75/30001), M/MME GODEFROY CLAUDE (75/30001), MLE GONTHIER ISABELLE (98/30001), M GOURDAIN CLAUDE (98/30001), M/MME GUEDOU JEAN (87/30001) représenté(e) par MLE LOISEAU LILIANE, M/MME GUIBERT LAURENT (75/30001), M HAFID JEAN-MARC (97/30001), M/MME HARBA RACHID (162/30001) représenté(e) par M HAFID JEAN-MARC, MME HATTON-POISSONNET ELISABETH (104/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, M HERSANT MEHDI (72/30001), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98/30001), MME HUBERT LUCETTE (91/30001) représenté(e) par M. Hubert Luc, MME JEGOU JANNINE (87/30001), M. JEGOU ERWAN (74/30001), MME JUBERT ISABELLE (104/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M/MME JULIEN LIONEL (75/30001), M/MME LAVAUD FRANCOIS (97/30001), M LEFEVRE JEAN-FRANCOIS (74/30001) représenté(e) par M/MME FOUCARD PHILIPPE, MME LEFOIX VIVIANE (72/30001), MME LESAIN REJANE (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME LESTERPS MICHEL (85/30001), MLE LOISEAU LILIANE (75/30001), M. LOIT JIMMY (85/30001), MME LUFLADE DOMINIQUE (84/30001), MME MAULAY NICOLE (75/30001), MLE MAYSONNAVE LEA (84/30001), M. MESSAD AMAR (170/30001), M. MEZIANE MEHDI (72/30001), MLE MIECHOWKA (87/30001), MME MORIN GENEVIEVE (68/30001) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, M MOUHTADI HAMID (84/30001) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98/30001), SCI MUSSO (169/30001) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M MUSSO YVES (162/30001), M/MME ODONNAT JEAN (75/30001), M/MME PAJON MICHEL (36/30001), MME PECQUEUR NOÉMIE (72/30001), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/30001), SCI PG IMMOBILIER (74/30001), M PIETU BERTRAND (88/30001), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (72/30001) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE, MLE QUONIOU ELODIE (72/30001), M/MME RIBEIRO AIRES FERNANDO (74/30001), MME RICHOUX MARTINE (72/30001), M RICOUARD JACKIE (59/30001), MME SENECLAUZE BERNADETTE (107/30001), M SIGURE BRUNO (84/30001), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/30001), M/MME SOUCHET OLDER (74/30001), M/MME TECHER / DIETTE BRYAN (75/30001), M/MME THAUVIN GERARD (47/30001), MME VASSINA MARINA (85/30001), M/MME VASSORT SYLVIE (88/30001), M VAUSSION MATHIEU (85/30001)

Liste des abstentionnistes : M BEAUSSIER YVAN (84/30001), M. BEN KAMLA TAHAR (85/30001), M/MME CALVEZ THIERRY (84/30001), M/MME CONTARET DIMITRI (75/30001), MME GARREAU LYDIA (45/30001) représenté(e) par M. Garreau Francis, M/MME GODARD JEAN (88/30001), M/MME JARRON BERNARD (35/30001), M. KADI /*/ MICHAEL (84/30001), MME MILLON MALLORY (72/30001), M/MME MOLLERON JACKY (88/30001), M/MME PIERRON ETIENNE (62/30001), M/MME PINEAU SEBASTIEN (107/30001), MME TOURNE ODILE (132/30001), MME YHUELLOU FLORENCE (88/30001)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 8056 tantièmes.

RESOLUTION 26 : Participation à distance aux assemblées générales (ELAN)

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 001



Les copropriétaires ayant été informés des dispositions de l'article 17-1 A de la loi du 10 juillet 1965 donnant la possibilité de participer à l'assemblée notamment par visioconférence ou par tout autre moyen de communication électronique permettant leur identification, l'assemblée générale décide des moyens et supports techniques nécessaires ainsi que des garanties permettant de

s'assurer de l'identité de chaque participant : logiciel ZOOM sécurisé avec un vote en ligne via l'espace client extranet afin de permettre l'identification du copropriétaire.

L'assemblée générale accepte cette proposition qui permettra au copropriétaire qui le souhaite de participer à l'assemblée générale à distance.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 129 copropriétaires représentant 10785 / 11724 tantièmes

Ont voté contre : 11 copropriétaires représentant 939 / 11724 tantièmes

Se sont abstenus : 14 copropriétaires représentant 1289 / 11724 tantièmes

Sont défailants : 4 copropriétaires

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : Mlle BEKSULTANOVA AZA (72/11724), M CALLIER LUCIEN (84/11724), MME CARY /*/ DANIELE (107/11724), MME CESARI MARIE-ANTOINETTE (97/11724) représenté(e) par MME TOURNE ODILE, M DUPONT PHILIPPE (84/11724), MME JUBERT ISABELLE (104/11724) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, MME MORIN GENEVIEVE (68/11724) représenté(e) par MME CARY /*/ DANIELE, Mlle ROYO ANGELINA (72/11724), M SIGURE BRUNO (84/11724), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (35/11724), MME TOURNE ODILE (132/11724)

Liste des abstentionnistes : M ALIX ARNAUD (97/13343), SCI ANANAS (207/13343), M./MME BERTHOLON PATRICK (35/13343), M BONGIBAUT GERARD (107/13343), M CLOSIER VINCENT (87/13343), M./MME CONTARET DIMITRI (75/13343), MME DELHOMENIE NICOLE (97/13343), M DUBOIS GERARD (68/13343), MME LEDUC Natalie (97/13343) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, MME LESAINTE REJANE (84/13343) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME MOLLERON JACKY (88/13343), M MOUHTADI HAMID (84/13343) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME ODONNAT JEAN (75/13343), MME YHUELLOU FLORENCE (88/13343)

Liste des défailants (vote par correspondance) :

Non exprimé : MME BENSALMA MONIQUE (85/13343), M/MME GODARD JEAN (88/13343), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (85/13343), MME RICHOUX MARTINE (72/13343)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 10785 / 11724 tantièmes.

Est parti en cours de séance : M BORDELLOT JEAN-JACQUES (47), M BRO JEAN-LOUIS (75), M. JEGOU ERWAN (74), M. KADI /*/ MICHAEL (84), M. LOIT JIMMY (85), M. MESSAD AMAR (170), M./MME MOÏDIVA / MIRA LONNY / RACHEL (98), M RICOUARD JACKIE (59)

La feuille de présence fait désormais référence à 12426 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 30001 tantièmes.

RESOLUTION 27 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment A (1,3,5,7 allée des Roseraies)

Majorité : *Titre*

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment A prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE
Devis GALLIER

Montant 7 640.00 euros TTC
Montant 7 966.92 euros TTC

RESOLUTION 27.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment A (1,3,5,7 allée des Roseraies) ✓

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 101*

L'Assemblée Générale après avoir :
pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés

pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :
Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :
Suivant les charges bâtiment A – clé 101

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.


Résultat du vote :

Ont voté pour : 12 copropriétaires représentant 2828 / 3224 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 396 / 3224 tantièmes

Liste des opposants : M CAILLARD MICHEL (157/3224), MME CORJON FRANCOISE (239/3224)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2828 / 3224 tantièmes.

RESOLUTION 27.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment A (1,3,5,7 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE 

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 101

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 7 640.00 € T.T.C.


Résultat du vote :

Ont voté pour : 13 copropriétaires représentant 2977 / 2977 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 247 / 2977 tantièmes

Abstentionniste : MME BOUMAIZA FRANCOISE (247/3224)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2977 / 2977 tantièmes.

RESOLUTION 27.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment A (1,3,5,7 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise GALLIER 

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 101

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 7 966.92 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 9 copropriétaires représentant 2228 / 3224 tantièmes

Ont voté contre : 5 copropriétaires représentant 996 / 3224 tantièmes

Liste des opposants : M CAILLARD MICHEL (157/3224), MME CORJON FRANCOISE (239/3224), M MARECHAL ADRIEN (239/3224), M./MME PELAUD / SIMONDIN NICOLAS / PERRINE (157/3224), M./MME PIERRON ETIENNE (204/3224)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2228 / 3224 tantièmes.

Est parti en cours de séance : SCI ALLEE DES ROSERAIES (150), MME ALLOUI YASMINA (104), MME BEKSULTANOVA AZA (72), M CAILLARD MICHEL (47), MME CORJON FRANCOISE (72), M/MME GUIBERT LAURENT (75), MME LEFOIX VIVIANE (72), M/MME ODONNAT JEAN (75), MME PECQUEUR NOÉMIE (72), M/MME TACHFINT YOUCEF (103), MME VASSINA MARINA (85)

La feuille de présence fait désormais référence à 11724 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 30001 tantièmes.

RESOLUTION 28 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment B (1,3,5 allée des Merisiers)

Majorité : *Titre*

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment B prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE
Devis GALLIER

Montant 5 700.30 euros TTC
Montant 6 151.87 euros TTC

RESOLUTION 28.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment B (1,3,5 allée des Merisiers) ✓

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 102*

L'Assemblée Générale après avoir :
pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés
pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :
Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :
Suivant les charges bâtiment B – clé 102

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 2417 / 3911 tantièmes
Ont voté contre : 4 copropriétaires représentant 1494 / 3911 tantièmes
S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 204 / 3911 tantièmes

Liste des opposants : MME DUBOIS MARTINE (371/3911), MME KERAUDRAN MEGANE (449/3911), M/MME LESTERPS MICHEL (365/3911), MME MILLON MALLORY (309/3911)

Abstentionniste : MME MALLET ANNE-CHARLOTTE (204/4115)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2417 / 3911 tantièmes.

RESOLUTION 28.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment B (1,3,5 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise EDM CENTRE ✓

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 102*

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 5 700.30 € T.T.C.


Résultat du vote :

Ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 2546 / 3591 tantièmes
Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 1045 / 3591 tantièmes
Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 524 / 3591 tantièmes

Liste des opposants : MME DUBOIS MARTINE (371/3591), M/MME LESTERPS MICHEL (365/3591), MME MILLON MALLORY (309/3591)

Liste des abstentionnistes : M. ESPILIT LUCAS (320/4115), MLLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (204/4115)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2546 / 3591 tantièmes.

RESOLUTION 28.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment B (1,3,5 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise GALLIER 

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 102

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 6 151.87 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 6 copropriétaires représentant 2078 / 3591 tantièmes
Ont voté contre : 5 copropriétaires représentant 1513 / 3591 tantièmes
Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 524 / 3591 tantièmes

Liste des opposants : MLLE BUREAU VALERIE (264/3591), MME DUBOIS MARTINE (371/3591), M/MME LESTERPS MICHEL (365/3591), MME MILLON MALLORY (309/3591), M./MME THAUVIN GERARD (204/3591)

Liste des abstentionnistes : M. ESPILIT LUCAS (320/4115), MLLE MALLET ANNE-CHARLOTTE (204/4115)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2078 / 3591 tantièmes.

RESOLUTION 29 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment C (2 allée des Roseraies)

Majorité : Titre

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment C prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE
Devis GALLIER

Montant 1 900.10 euros TTC
Montant 1 991.73 euros TTC

RESOLUTION 29.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment C (2 allée des Roseraies) 

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 103

L'Assemblée Générale après avoir :
pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés
pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :
Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :

Suivant les charges bâtiment C – clé 103

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 2 copropriétaires représentant 236 / 772 tantièmes

Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 536 / 772 tantièmes

Liste des opposants : MME HUBERT LUCETTE (113/772) représenté(e) par M. Hubert Luc, M RAYMOND MICHEL (123/772)

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 536 / 772 tantièmes.

RESOLUTION 29.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment C (2 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 103

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 1 900.100 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 2 copropriétaires représentant 301 / 772 tantièmes

Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 471 / 772 tantièmes

Liste des opposants : SCI ALLEE DES ROSERAIES (178/772), M RAYMOND MICHEL (123/772)

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 471 / 772 tantièmes.

RESOLUTION 29.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment C (2 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise GALLIER



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 103

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 1 991.73 € T.T.C.

Résultat du vote :

A voté pour : 1 copropriétaire représentant 113 / 772 tantièmes

Ont voté contre : 4 copropriétaires représentant 659 / 772 tantièmes

Opposant : MME HUBERT LUCETTE (113/772) représenté(e) par M. Hubert Luc

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 659 / 772 tantièmes.

Est parti en cours de séance : MME CERVEAU GINETTE (62), MLE/M. DE CASTRO / BORGES GONCALVES GEORGES / MARIA (91), M GOURDAIN CLAUDE (98), MME KERAUDRAN MEGANE (104), M/MME LESTERPS MICHEL (85), MLE MIECHOWKA (87), MLE QUONIOU ELODIE (72)

La feuille de présence fait désormais référence à 11125 tantièmes présents, représentés ou votant par correspondance sur 30001 tantièmes.

RESOLUTION 30 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment D (1,3 allée des Saules)

Majorité : *Titre*

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment B prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE
Devis GALLIER

Montant 3 800.20 euros TTC
Montant 4 160.14 euros TTC

RESOLUTION 30.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment D (1,3 allée des Saules)



Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 104*

L'Assemblée Générale après avoir :
pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés
pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :
Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :
Suivant les charges bâtiment D – clé 104

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 2240 / 2534 tantièmes
A voté contre : 1 copropriétaire représentant 294 / 2534 tantièmes

Opposant : M/MME MOLLERON JACKY (294/2534)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2240 / 2534 tantièmes.

RESOLUTION 30.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment D (1,3 allée des Saules) : choix de l'entreprise EDM CENTRE



Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 104*

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 3 800.20 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 6 copropriétaires représentant 1740 / 2034 tantièmes
A voté contre : 1 copropriétaire représentant 294 / 2034 tantièmes
Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 500 / 2034 tantièmes

Opposant : M/MME MOLLERON JACKY (294/2034)

Liste des abstentionnistes : M GIRARD JEAN-CLAUDE (250/2534), M/MME GUIBERT LAURENT (250/2534)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 1740 / 2034 tantièmes.

RESOLUTION 30.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment D (1,3 allée des Saules) : choix de l'entreprise GALLIER



Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 104

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 4 160.14 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 2240 / 2534 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 294 / 2534 tantièmes

Opposant : M/MME MOLLERON JACKY (294/2534)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2240 / 2534 tantièmes.

RESOLUTION 31 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment E (6,8,10 allée des Roseraies)

Majorité : Titre

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment E prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE

Montant 5 700.30 euros TTC

Devis GALLIER

Montant 5 931.73 euros TTC

RESOLUTION 31.1 : Décision de principe sur le Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment E (6,8,10 allée des Roseraies)



Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 105

L'Assemblée Générale après avoir :

pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés

pris connaissance de l'avis du conseil syndical;

et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :

Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :

Suivant les charges bâtiment E – clé 105

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 4 copropriétaires représentant 1433 / 2633 tantièmes

Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 1200 / 2633 tantièmes

Liste des opposants : M BELOUET LAURENT (349/2633), M/MME FAGOT JACQUES (349/2633), M./MME PINEAU SEBASTIEN (502/2633)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 1433 / 2633 tantièmes.

RESOLUTION 31.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment E (6,8,10 allée des Roseaies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 105

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 5 700.30 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 5 copropriétaires représentant 1782 / 2633 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 851 / 2633 tantièmes

Liste des opposants : M/MME JULIEN LIONEL (349/2633), M./MME PINEAU SEBASTIEN (502/2633)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 1782 / 2633 tantièmes.

RESOLUTION 31.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment E (6,8,10 allée des Roseaies) : choix de l'entreprise GALLIER



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 105

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 5 931.73 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 5 copropriétaires représentant 1782 / 2633 tantièmes

Ont voté contre : 2 copropriétaires représentant 851 / 2633 tantièmes

Liste des opposants : M/MME FAGOT JACQUES (349/2633), M./MME PINEAU SEBASTIEN (502/2633)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 1782 / 2633 tantièmes.

RESOLUTION 32 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment F (2,4,6,8 allée des Merisiers)

Majorité : Titre

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment F prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE

Montant 7 640.00 euros TTC

Devis GALLIER

Montant 8 471.27 euros TTC

RESOLUTION 32.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment F (2,4,6,8 allée des Merisiers)



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 106

L'Assemblée Générale après avoir :
pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés
pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :
Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :

Suivant les charges bâtiment F – clé 106

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.


Résultat du vote :

Ont voté pour : 10 copropriétaires représentant 2842 / 4646 tantièmes

Ont voté contre : 6 copropriétaires représentant 1804 / 4646 tantièmes

Liste des opposants : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (261/4646), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (252/4646), SUCC DUMERGUE PHILIPPE (307/4646), MME JUBERT ISABELLE (366/4646) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M. MEZIANE MEHDI (252/4646), M. PINEAU JEREMY (366/4646)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2842 / 4646 tantièmes.

RESOLUTION 32.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment F (2,4,6,8 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise EDM CENTRE 

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 106

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 7 640.00 € T.T.C.


Résultat du vote :

Ont voté pour : 11 copropriétaires représentant 3149 / 4646 tantièmes

Ont voté contre : 5 copropriétaires représentant 1497 / 4646 tantièmes

Liste des opposants : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (261/4646), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (252/4646), MME JUBERT ISABELLE (366/4646) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M. MEZIANE MEHDI (252/4646), M. PINEAU JEREMY (366/4646)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 3149 / 4646 tantièmes.

RESOLUTION 32.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment F (2,4,6,8 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise GALLIER 

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 106

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 8 471.27 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 11 copropriétaires représentant 3149 / 4646 tantièmes

Ont voté contre : 5 copropriétaires représentant 1497 / 4646 tantièmes

Liste des opposants : M/MME AMORIM CARVALHO / DE OLIVEIRA FREDERIC / MAEVA (261/4646), MLE/M. DENAES / ROBIN JEAN-FRANCOIS (252/4646), MME JUBERT ISABELLE (366/4646) représenté(e) par MME CARY */ DANIELE, M. MEZIANE MEHDI (252/4646), M. PINEAU JEREMY (366/4646)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 3149 / 4646 tantièmes.

RESOLUTION 33 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment G (10,12,14,16 allée des Merisiers)

Majorité : Titre

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment G prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE
Devis GALLIER

Montant 7 640.00 euros TTC
Montant 7 483.45 euros TTC

RESOLUTION 33.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment G (10,12,14,16 allée des Merisiers)



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 107

L'Assemblée Générale après avoir :
pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés
pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :
Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :
Suivant les charges bâtiment G – clé 107

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 2355 / 3436 tantièmes

Ont voté contre : 4 copropriétaires représentant 1081 / 3436 tantièmes

Liste des opposants : M BONGIBAUT GERARD (375/3436), M./MME CHICHUA GIORGI (215/3436), M DUBOIS GERARD (239/3436), Mlle ROYO ANGELINA (252/3436)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2355 / 3436 tantièmes.

RESOLUTION 33.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment G (10,12,14,16 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise EDM CENTRE



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 107

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 7 640.00 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 2355 / 3436 tantièmes

Ont voté contre : 4 copropriétaires représentant 1081 / 3436 tantièmes

Liste des opposants : M BONGIBAUT GERARD (375/3436), M./MME CHICHUA GIORGI (215/3436), M DUBOIS GERARD (239/3436), Mlle ROYO ANGELINA (252/3436)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2355 / 3436 tantièmes.

RESOLUTION 33.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment G (10,12,14,16 allée des Merisiers) : choix de l'entreprise GALLIER



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 107

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 7 483.45 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 2355 / 3436 tantièmes

Ont voté contre : 4 copropriétaires représentant 1081 / 3436 tantièmes

Liste des opposants : M BONGIBAUT GERARD (375/3436), M./MME CHICHUA GIORGI (215/3436), M DUBOIS GERARD (239/3436), MLE ROYO ANGELINA (252/3436)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2355 / 3436 tantièmes.

RESOLUTION 34 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment H (1,3,5 allée des Sycomores)

Majorité : *Titre*

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment H prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE
Devis GALLIER

Montant 9 947.28 euros TTC
Montant 9 422.04 euros TTC

RESOLUTION 34.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment H (1,3,5 allée des Sycomores)

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 108*



L'Assemblée Générale après avoir :

pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés

pris connaissance de l'avis du conseil syndical;

et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :

Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :

Suivant les charges bâtiment H – clé 108

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 22 copropriétaires représentant 6345 / 6669 tantièmes

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 324 / 6669 tantièmes

Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant 1010 / 6669 tantièmes

Opposant : MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (324/6669)

Liste des abstentionnistes : M CLOSIER VINCENT (329/7679), M./MME CONTARET DIMITRI (283/7679), M/MME PERRIER YANN (398/7679)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 6345 / 6669 tantièmes.

RESOLUTION 34.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment H (1,3,5 allée des Sycomores) : choix de l'entreprise EDM CENTRE



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 108

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 9 947.28 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 18 copropriétaires représentant 5153 / 6121 tantièmes

Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 968 / 6121 tantièmes

Se sont abstenus : 5 copropriétaires représentant 1558 / 6121 tantièmes

Liste des opposants : MME LESAIN REJANE (320/6121) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, MME PAROU SANDRINE (324/6121), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (324/6121)

Liste des abstentionnistes : MME BAEHEL BLANDINE (274/7679), M CLOSIER VINCENT (329/7679), M./MME CONTARET DIMITRI (283/7679), M/MME PERRIER YANN (398/7679), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (274/7679) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 5153 / 6121 tantièmes.

RESOLUTION 34.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment H (1,3,5 allée des Sycomores) : choix de l'entreprise GALLIER



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 108

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 9 422.04€ T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 17 copropriétaires représentant 4911 / 5847 tantièmes

Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 936 / 5847 tantièmes

Se sont abstenus : 4 copropriétaires représentant 1275 / 5847 tantièmes

Sont défailants : 2 copropriétaires

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : MME BUREAU SANDRINE (333/5847), MLE/M. PERBAL / LOPES MARTINS CORENTIN / TANIA (324/5847), SCI PG IMMOBILIER (279/5847)

Liste des abstentionnistes : MME BAEHEL BLANDINE (274/7679), M CLOSIER VINCENT (329/7679), M/MME PERRIER YANN (398/7679), M/MME PINAULT JEAN-LOUIS (274/7679) représenté(e) par MME CRIOU BRIGITTE

Liste des défailants (vote par correspondance) :

Non exprimé : M./MME CONTARET DIMITRI (283/7679), MME RICHOUX MARTINE (274/7679)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 4911 / 5847 tantièmes.

RESOLUTION 35 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment I (9 allée des Roseaies)

Majorité : Titre

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment I prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE
Devis GALLIER

Montant 3 647.34 euros TTC
Montant 2 757.38 euros TTC

RESOLUTION 35.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment I (9 allée des Roseaies)



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 109

L'Assemblée Générale après avoir :
pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés
pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :
Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :
Suivant les charges bâtiment I – clé 109

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 15 copropriétaires représentant 5080 / 5503 tantièmes
A voté contre : 1 copropriétaire représentant 423 / 5503 tantièmes

Opposant : MME ROUSSELET MARIE (423/5503)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 5080 / 5503 tantièmes.

RESOLUTION 35.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment I (9 allée des Roseaies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 109

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 3 647.34 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 9 copropriétaires représentant 3042 / 5138 tantièmes
Ont voté contre : 6 copropriétaires représentant 2096 / 5138 tantièmes
S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 365 / 5138 tantièmes

Liste des opposants : M ALIX ARNAUD (423/5138), MLLE BLANCHOT LUCILLE (155/5138), MME BRETONNET ANNIE (365/5138), M MOUHTADI HAMID (365/5138) représenté(e) par MME BRETONNET ANNIE, M/MME QUESTON JEROME (365/5138), MME ROUSSELET MARIE (423/5138)

Abstentionniste : M. DELAIRE EMMANUEL (365/5503)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 3042 / 5138 tantièmes.

RESOLUTION 35.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment I (9 allée des Roseaies) : choix de l'entreprise GALLIER



Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 109

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 2 757.38 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 14 copropriétaires représentant 4715 / 5138 tantièmes
A voté contre : 1 copropriétaire représentant 423 / 5138 tantièmes
S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 365 / 5138 tantièmes

Opposant : MME ROUSSELET MARIE (423/5138)

Abstentionniste : M. DELAIRE EMMANUEL (365/5503)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 4715 / 5138 tantièmes.

RESOLUTION 36 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment J (11 allée des Roseraies)

Majorité : *Titre*

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment J prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE
Devis GALLIER

Montant 3 647.34 euros TTC
Montant 2 580.48 euros TTC

RESOLUTION 36.1 : Décision de principe sur le Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment J (11 allée des Roseraies) ✓

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 110*

L'Assemblée Générale après avoir :
pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés
pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :
Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :
Suivant les charges bâtiment J – clé 110

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 11 copropriétaires représentant 3518 / 3883 tantièmes
A voté contre : 1 copropriétaire représentant 365 / 3883 tantièmes

Opposant : MME LUFLADE DOMINIQUE (365/3883)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 3518 / 3883 tantièmes.

RESOLUTION 36.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment J (11 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE ✓

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 110*

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 3 647.34 € T.T.C.


Résultat du vote :

Ont voté pour : 7 copropriétaires représentant 2425 / 3578 tantièmes
Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 1153 / 3578 tantièmes
Se sont abstenus : 2 copropriétaires représentant 305 / 3578 tantièmes

Liste des opposants : M BOUCHER BRUNO (423/3578), M/MME DAMBROSIO JEAN-LOUIS (365/3578), MME LUFLADE DOMINIQUE (365/3578)

Liste des abstentionnistes : M AUGIS LUCIEN (155/3883), M./MME BERTHOLON PATRICK (150/3883)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2425 / 3578 tantièmes.

RESOLUTION 36.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment J (11 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise GALLIER 

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 110

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 2 580.48 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 2795 / 3733 tantièmes
Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 938 / 3733 tantièmes
S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 150 / 3733 tantièmes

Liste des opposants : M/MME GAUTHIER -ROZE JOEL (150/3733), M HAFID JEAN-MARC (423/3733), MME LUFLADE DOMINIQUE (365/3733)

Abstentionniste : M./MME BERTHOLON PATRICK (150/3883)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2795 / 3733 tantièmes.

Fin de représentation : M MUSSO YVES (162)


RESOLUTION 37 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment K (13 allée des Roseraies)

Majorité : Titre

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment K prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE
Devis GALLIER

Montant 3 647.34 euros TTC
Montant 2 757.38 euros TTC

RESOLUTION 37.1 : Décision de principe sur le Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment K (13 allée des Roseraies) 

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 111

L'Assemblée Générale après avoir :
pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés
pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :
Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :
Suivant les charges bâtiment K – clé 111


Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 11 copropriétaires représentant 3494 / 4384 tantièmes
Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 890 / 4384 tantièmes

Liste des opposants : M DUPONT PHILIPPE (365/4384), M. EL HAMDANI ANAS (370/4384), MME GUZMOVA LUBOMIRA (155/4384)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 3494 / 4384 tantièmes.

RESOLUTION 37.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment K (13 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE 

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 111


L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 3 647.34 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 6 copropriétaires représentant 1618 / 4384 tantièmes
Ont voté contre : 8 copropriétaires représentant 2766 / 4384 tantièmes

Liste des opposants : M BESNARD STEPHANE (155/4384), M/MME FOUCARD PHILIPPE (150/4384), SARL FRACOBA (150/4384), M/MME MUSSO DANIEL (428/4384) représenté(e) par M BELOUET STEPHANE, SCI MUSSO (365/4384) représenté(e) par M/MME VASSORT SYLVIE, M POTTEAU JEAN-MICHEL (370/4384) représenté(e) par M BELOUET LAURENT

Cette résolution est rejetée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2766 / 4384 tantièmes.

RESOLUTION 37.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment K (13 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise GALLIER 

Majorité : Article24 – Base de répartition : Base de répartition 111

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 2 757.38 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 11 copropriétaires représentant 3494 / 4384 tantièmes
Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 890 / 4384 tantièmes

Liste des opposants : M DUPONT PHILIPPE (365/4384), M. EL HAMDANI ANAS (370/4384), MME GUZMOVA LUBOMIRA (155/4384)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 3494 / 4384 tantièmes.

RESOLUTION 38 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment L (4 allée des Roseraies)

Majorité : Titre

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment L prennent part au vote.

Devis EDM CENTRE
Devis GALLIER

Montant 3 647.34 euros TTC
Montant 2 757.38 euros TTC

RESOLUTION 38.1 : Décision de principe sur le remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment L (4 allée des Roseraies) ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 112

L'Assemblée Générale après avoir :
pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés
pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
et délibéré

Décide d'effectuer les travaux suivants :
Remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à détection de manière à allumer uniquement les parties communes nécessaires lors du passage des personnes.

Précise que le coût des travaux sera réparti :
Suivant les charges bâtiment K – clé 112

Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 9 copropriétaires représentant 3317 / 3467 tantièmes
A voté contre : 1 copropriétaire représentant 150 / 3467 tantièmes

Opposant : M/MME FAGOT JACQUES (150/3467)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 3317 / 3467 tantièmes.

RESOLUTION 38.2 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment L (4 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise EDM CENTRE ✓

Majorité : Article 24 – Base de répartition : Base de répartition 112

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise EDM CENTRE prévue pour un montant de 3 647.34 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 5 copropriétaires représentant 1951 / 3039 tantièmes
Ont voté contre : 4 copropriétaires représentant 1088 / 3039 tantièmes
S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 428 / 3039 tantièmes

Liste des opposants : M/MME FAGOT JACQUES (150/3039), M/MME LAVAUD FRANCOIS (423/3039), M SIGURE BRUNO (365/3039), M/MME SIGURE /*/ JEAN-LOUIS (150/3039)

Abstentionniste : MME BUIRA HELENE (428/3467)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 1951 / 3039 tantièmes.

RESOLUTION 38.3 : Remplacement de l'éclairage existant des parties communes (hall, paliers et cage d'escalier) par un éclairage permettant la détection : bâtiment L (4 allée des Roseraies) : choix de l'entreprise GALLIER

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 112*

L'assemblée générale examine et soumet au vote la proposition de l'entreprise GALLIER prévue pour un montant de 2 757.38 € T.T.C.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 9 copropriétaires représentant 3102 / 3102 tantièmes

Est défaillant : 1 copropriétaire

(Vote par correspondance)

Défaillant (vote par correspondance) :

Non exprimé : M BEAUSSIER YVAN (365/3467)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 3102 / 3102 tantièmes.

RESOLUTION 39 : Remplacement du bloc de boîtes aux lettres du bâtiment J : 11 Roseraies

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 110*

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment J prennent part au vote.

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés à savoir :
Devis K-LIPE Montant 2 898,50 € euros TTC

- pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
- et délibéré

↳ Décide d'effectuer les travaux suivants :

- Remplacement du bloc de boîtes aux lettres du bâtiment J.

↳ Examine et soumet au vote la proposition

- de l'entreprise K-LIPE prévue pour un montant de 2 898.50 € T.T.C.

↳ Précise que le coût des travaux sera réparti :

- Suivant les charges bâtiment J (11 Roseraies) – clé 110

↳ Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er juillet 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 9 copropriétaires représentant 2882 / 3883 tantièmes

Ont voté contre : 3 copropriétaires représentant 1001 / 3883 tantièmes

Liste des opposants : M BOUCHER BRUNO (423/3883), MME DELHOMENIE NICOLE (423/3883), M/MME PAJON MICHEL (155/3883)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 2882 / 3883 tantièmes.

Fin de représentation :

M DUPONT PHILIPPE (84 minoré à 0), M/MME HERVY JEAN-MICHEL (98 minoré à 0)

RESOLUTION 40 : Réfection de la peinture du hall d'entrée, cage d'escalier et paliers du 5 Merisiers

Majorité : *Article24 – Base de répartition : Base de répartition 102*

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment B prennent part au vote.

L'Assemblée Générale après avoir :

- pris connaissance de l'avis du conseil syndical;
- et délibéré

☞ Décide d'effectuer les travaux suivants :

- réfection de la peinture du hall d'entrée, cage d'escalier et palier du 5 allée des Merisiers.

☞ Décide de budgéter la somme de 3500 €

☞ Précise que le coût des travaux sera réparti :

- Suivant les charges bâtiment B – clé 102

☞ Autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires qui seront exigibles le 1er octobre 2022.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 5 copropriétaires représentant 1513 / 1513 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 204 / 1513 tantièmes

Sont défailants : 2 copropriétaires

(Vote par correspondance)

Abstentionniste : Mlle Mallet Anne-Charlotte (204/2357)

Liste des défailants (vote par correspondance) :

Non exprimé : Mlle Bureau Valerie (264/2357), Mme Yhuelou Florence (376/2357)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 1513 / 1513 tantièmes.

RESOLUTION 41 : Délégation de pouvoir : réfection de la peinture du hall d'entrée, cage d'escalier et paliers du 5 allée des Merisiers (bâtiment B)



Majorité : Article 25 – Base de répartition : Base de répartition 102

Le syndic informe que seuls les copropriétaires du bâtiment B prennent part au vote.

L'assemblée Générale délègue pouvoir :

- Au conseil syndical ;

A effet de :

- ☞ choisir le devis le mieux disant afin de réaliser la réfection de la peinture du hall d'entrée, cage d'escalier et paliers du 5 allée des Merisiers

Elle fixe à 3 500.00 €, le montant maximal des dépenses effectuées en vertu de la présente délégation dont il sera rendu compte à la prochaine Assemblée Générale.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 5 copropriétaires représentant 1513 / 10000 tantièmes

S'est abstenu : 1 copropriétaire représentant 204 / 10000 tantièmes

Sont défailants : 2 copropriétaires

(Vote par correspondance)

Liste des opposants : Mme Dubois Martine (371/10000), M. Espilit Lucas (320/10000), Mlle Mercier Sylvette (309/10000), Mme Millon Mallory (309/10000), M./Mme Thauvin Gerard (204/10000)

Abstentionniste : Mlle Mallet Anne-Charlotte (204/10000)

Liste des défailants (vote par correspondance) :

Non exprimé : Mlle Bureau Valerie (264/10000), Mme Yhuelou Florence (376/10000)

Cette résolution est rejetée. La majorité des voix de l'ensemble des copropriétaires n'a pas été atteinte soit 1513 tantièmes.

RESOLUTION 42 : Informations diverses

Majorité : *SansVote*

INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (Règlement européen UE 2016/679)

L'assemblée générale prend acte que le cabinet BIMBENET est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel dans le cadre de sa mission de syndic.

Le délégué à la protection des données (DPO) désigné par le cabinet est Madame Pascale BIMBENET.

D'une manière générale, le traitement des données à caractère personnel par le syndic entre dans le cadre de son activité régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, le décret n°72-678 du 20 juillet 1972, les articles L.561-1 et suivants du code monétaire et financier relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété et le décret d'application n°67-223 du 17 mars 1967.

Les données à caractère personnel peuvent être transmises au service gestion, comptabilité du cabinet, notaire, copropriétaires, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leur mission de recouvrement des charges, prestataires intervenant dans l'immeuble).

Les données à caractère personnel collectées sont conservées pendant les délais de prescription prévus par l'article 42 de la loi du 10 juillet 1965.

Les registres légaux tenus par le syndic doivent être conservés pendant dix ans (articles 65 et 72 du décret du 20 juillet 1972).

Les copropriétaires bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel traitées. Ils peuvent demander leur effacement, leur limitation et leur portabilité dans les conditions prévues aux articles 17, 18 et 20 du Règlement européen (UE) 2016/679. Ils peuvent exercer le droit à opposition dans les conditions prévues à l'article 21.

Toute réclamation pourra être formulée auprès de la CNIL - 8 rue de Vivienne - 75083 PARIS cedex 02 – tel : 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h35.

Présidente
MME BRETONNET

Secrétaire
MME TEIXEIRA

Scrutatrice n°1
MME CRIOU

.....
MLLE LOISEAU

LE SYNDIC

Les copropriétaires absents et non représentés à l'Assemblée Générale, ainsi que ceux ayant voté contre l'une des décisions adoptée par cette Assemblée, ont reçu notification desdites décisions, par pli recommandé AR , en leur rappelant que « Conformément aux stipulations de l'article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il vous est ici rappelé que «les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de forclusion, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai d'UN MOIS à compter de la tenue de l'Assemblée Générale.

Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent article. Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du Nouveau Code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 150 € à 3 000 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'assemblée générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26. »